



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

SETTIMANALE
SETTIMANALE CORSU
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
D'INFORMAZIONE



LANGUE

Écrire sans prise de tête

ARTS

Les reliefs
de
Lilou Kemoji
P7



BATTÌ

René Viale,
les découpages
et Tino
P24



1,60€



ÉDITOS P3 • JACQUES FUSINA P23 • SETTIMANA CORSA 25 • AGENDA P26

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

Nouveau dans votre ville

“ Les experts en signalétique ”



publicité adhésive
enseigne - signalétique
décoration vitrine - totem
banderole - habillage véhicule
signalétique extérieure
chevalet - panneau
impression grand format
cartes de visite - flyers
dépliants...

Et bien d'autres supports
de communication visuelle !

Ouverture de l'agence PANO

04 95 32 11 11

RN 193 Rond Point Ceppe
Lieu dit Cardello
20620 Biguglia
Tél. 04 95 32 11 11
E-mail : contact@pano-bastia.fr
www.pano-bastia.fr



*Offre non cumulable, valable dans l'agence PANO participant à l'opération. Voir conditions de vente en agence. Chaque agence PANO est juridiquement et financièrement indépendante.

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00

Bénéficiez d'une
remise de bienvenue

-25%*

sur tout le lettrage adhésif sur présentation de ce bon jusqu'au 08/05/2018

Avant/après!

Un entretien présidentiel le 15 avril dernier. Combat de mots, de coqs, entre Emmanuel Macron et deux polémistes ne respectant plus les codes de la bienséance journalistique pour les uns, mettant enfin un terme aux questions entendues d'une voix posée et révérencieuse pour les autres. Quel que soit le camp d'expertise, tous s'accordent à dire qu'il y a désormais «un avant, un après».

Avril, toujours, dans un tramway à une heure de pointe. S'asseoir vite, ne pas croiser les regards, garder au mieux les yeux rivés sur son mobile. Des agents entrent dans la rame, vérifient la validité des billets. Un homme debout les provoque, les insulte. Une voix féminine, derrière lui, bouscule la passivité des passagers.

- Vous n'avez pas à leur parler comme ça. Ils font leur travail.

L'homme se retourne vers elle: qu'est-ce qu'elle veut cette P.? [Poétique!]

Une vieille dame, frêle, se lève doucement sans flancher.

- Je veux que vous arrêtiez vos menaces.

- Quoi, la vieille t'es pas contente? T'en veux une?

- Tu veux me frapper? [Tutoiement de rigueur!]

Au même moment, cinq autres passagers se lèvent. Cinq femmes de tout âge. L'homme les insulte elles aussi, la vieille dame s'approche de lui.

- Frappe! Qu'est-ce qui t'en empêche?

L'homme se sent perdu, décontenancé, devant ces six femmes qui le scrutent sans sourciller. Ces nouvelles Antigone qui le dévisagent sans un mot et déterminées viennent, sans le savoir, d'inverser les rôles. Les portes de la rame s'ouvrent. L'homme préfère descendre avec les contrôleurs qui remercient au passage la vieille dame. Toutes se rassoient, simplement.

Cette histoire on me l'a racontée de manière anecdotique alors qu'elle ne l'est pas. Elle symbolise, aussi, cet avant/après en marche - même si les pas restent fragiles - et bien plus important que celui d'une interview inscrite dans un plan de com' jupitérien bien rodé. ■ dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

U rè di u Bluetooth

In issi tempi scuri, vultemu appena versu ciò chi ci pò purtâ in l'ochji è in core a luce di a speranza. À 13 anni, Luca Malaschnitschenko (salute!) è u so esempju sbulicarinu René Schön, grand'amatore d'archeologia, anu trovu pocu fà un tesoru chì seria statu a proprietà di Harald, rè unificadore, dettu «rè à u dentu turchinu», chì averia rifiutatu in l'anni 910-987 e cre-

denze vichinghe è iniziatu a cristianizzazione di u Danimarca. I 14 è 15 d'aprile scorsi, l'auturità è l'uffiziu archeologicu lucali anu scavatu u terrenu; un campu nant'à l'isula di Rügen (Germania). Più di 600 pezze d'argentu, un martellu di Thor, speti, anelli, una coppia intrecciata, tanti ugetti preziosi svelati, frà altri, cù assai piacè per i specialisti. Secondu elli, ghjustappuntu, si tratta d'una scuperta unica, da u solu fattu ch'ella hè in lea cù surgente storiche. Da sapè chì ghjuvelli di u listessu periodu eranu stati digià ritrovi vicinu à ste cuntrate, nant'à l'isula d'Hiddensee, à a fine di u 19^u seculu.

D'apressu à e legende, Harald à u dente turchinu deveria u so cugnome à un dente svtalizatu o à un sbagliu di traduzione. Si presenta cum'è un persunaghju storicu di primu pianu ind'u spaziu nordicu. Ghjè ind'u so onore ch'ella hè stata battizata a tennu-lugia di cumunicazione senza filu di u Bluetooth di u quale u simbulu hè d'altronde un imbuleghju di duie lettere di santacroce runiche ripresentendu l'iniziali di u rè Harald. Fù disurdinata a fine di u reame di stu suvrano sempre veneratu à u Danimarca è si pò pensà chì membri di a so corsa averianu interratu quellu tesoru cù l'intenzione di pudè ritruvâ lu più tardi, à l'orlu di ghjorni più belli. Seria statu piattu sicuramente in seguita à a disfatta di u rè Harald di pettu à u so propiu figliolu ind'u 986. Tandù, era statu ubblicatu di fughje versu a Pomerania, un locu à longu di a costa à l'ambarascia induv'ellu seria mortu un annu dopu; cusì dice a literatura di u decsimu seculu. In tutti i casi, pocu impreme u valore mercante d'issa scuperta tremenda postu ch'ella ripresenta, senza dubbitu alcunu, una surgente d'infurmazione più chè preziosa per i cercadori è l'isturiani chì sò pochissimi i scritti d'iss'epica frasturnata. Eccu una bonissima nutizia, luntana per indettu di l'americanate di Macron... ■

À MODU NOSTRU

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

CorsicaPress Éditions SAS Immeuble Marevista

12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia Tél. 04 95 32 89 95

Directeur de la publication - Rédacteur en chef:

• Paul Aurelli (04 20 01 49 84)

journal@icn-presse.corsica

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Conseiller éditorial: Christian Gambotti (Diaspora)

Conseiller langue corse: Roland Frias

BUREAU DE BASTIA - RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40 • Fax 04 95 32 02 38

Annonces légales • Tél. 04 95 32 89 92

al-informateurcorse@orange.fr

BUREAU D'AJACCIO - RÉDACTION

21, Cours Napoléon - BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1 • Tél. 04 20 01 49 84

al-icn-ajaccio@orange.fr

AVEC LA COLLABORATION DE:

Battì, Santu Casanova, Roland Frias, Jacques Fusina,

Claire Giudici, Kampà, Jean-Toussaint Leca,

Tim Leoncini, Michel Maestracci, Jacques Paoli,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri, David Raynal.

en partenariat avec Télé Paese

PUBLICITÉ Corse Regipub SAS, M. Stéphane Brunel

Tél. 06 12 03 52 77 • mail: brunel.stephane@yahoo.fr

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

CPPAP 0319188773 • ISSN 2114 009

PR • Fondateur Louis Rioni • **PEFC**

Vous vivez
en Centre-Corse,
dans le Cap,
la région de Bonifacio
ou le Sartenais,
vous avez
une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive
dans votre bassin de vie?
Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour?
Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos?
**L'ICN recherche ses
correspondants locaux.**

Écrivez-nous:

journal@icn-presse.corsica



<https://www.facebook.com/ICN.Informateur.Corse.Nouvelle>

<https://twitter.com/ICNActu>

BRANDON ANDREANI

Écrire sans prise de tête

Sans autre motivation que l'amour de la langue, Brandon Andreani veut aider les «timides» à perdre leurs complexes. Ceux qui refusaient l'obstacle et n'osaient pas écrire en corse peuvent désormais compter sur l'outil essentiel autant que ludique qu'il a publié.



Certains parlent le corse couramment, mais ne l'écrivent pas, pensant ne pas savoir l'écrire assez bien, quand bien même ils le lisent sans la moindre difficulté. D'autres sont en phase d'acquisition ou de réappropriation de la langue mais ont encore quelques réticences à franchir le pas, ne se sentant pas suffisamment prêts pour s'essayer à l'écrit, ne serait-ce que pour échanger quelques lignes sur les réseaux sociaux. Un scrupule qui pourtant, à bien y regarder, n'encombre pas vraiment des centaines de milliers de personnes, sur Facebook ou Twitter, lorsqu'il s'agit par exemple de s'exprimer en français – ou plutôt dans un langage qui se réclame être du français. Bref, des fois, on coince, on complexe, on se pose trop de questions. Ou en tout cas, on ne se pose peut-être pas assez les bonnes.

Brandon Andreani, 22 ans, étudiant en administration publique à l'Université de Corse, ne s'est pas encombré de questions inutiles. Il s'est plutôt attaché à chercher comment il pourrait contribuer, sans prétention aucune, à lever certains blocages qui n'ont pas lieu d'être.

Originaire d'Ajaccio, il parle le corse «*depuis toujours*». L'apprentissage de l'oral s'est fait naturellement, «*essentiellement à la maison*» auprès des siens et singulièrement, souligne-t-il, grâce à sa mère, Jeanine: son dictionnaire «*le plus complet et le plus sûr*»! Et puis, dit-il, il y a eu la pratique «*dehors, dans la vie de tous les jours... Ça et la maison, c'est ce qu'il y a de mieux pour apprendre*». Le passage à l'écrit s'est fait via l'école, mais plus encore grâce aux lectures. «*Vers 12-13 ans, je lisais tout ce qui paraissait en langue corse: A Piazzetta, les livres de Marcu Biancarelli... Ensuite, j'ai adapté mon écriture à mon parler à moi. Je crois que ce serait une erreur de rester sur une langue standardisée. Il y a une langue corse avec des variantes qui sont à prendre en compte et qui ne doivent pas être considérées comme une faiblesse mais plutôt comme une richesse, une force. Et toute cette diversité, qui ne nous empêche pas de nous comprendre, doit être prise en compte dans l'écrit*». Passionné de chant et plus encore de poésie, il a été, à 16 ans, le plus jeune improvisateur de Corse.

Cet hiver, tandis que la question de la survie du corse et sa diffusion dans la société insulaire se faisait de plus en plus prégnante, Brandon Andreani a décidé de mettre en application le «*Fà, ùn dì!*». Sans roulement de tambour, sans trompette, sans aide ni moyen autre que sa bonne volonté et la complicité de quelques proches et amis (Lena Navard, Tito Limongi et Nadine Marchioni), il s'est mis au boulot. «*Si ceux qui sont en capacité d'aider un peu font la démarche d'aller vers ceux qui ont besoin d'un coup de main ou d'un encouragement, ça ne peut qu'aller mieux*.»

Il a donc, dans un premier temps, créé le blog *Scrivimu a nostra lingua**, afin d'encourager ceux qui parlent le corse mais ne l'écrivent pas à franchir le pas. «*Bien sûr, il y a des dictionnaires, des ouvrages de référence, mais on ne les a pas toujours sous la main. Il y a aussi des lexiques en ligne. Mais je voulais, en complément de ce qui existe déjà, proposer d'utiliser les réseaux sociaux pour diffuser*

les règles d'écriture de notre langue. Et surtout, faire la démarche d'aller le plus possible au devant des gens et de leur présenter ça de façon ludique, pour amener de plus en plus de personnes à se lancer, de façon décomplexée, sans se préoccuper d'être reprises si elles font une petite erreur.» De jour en jour, avec *Scrivimu a nostra lingua*, il s'est attaché à déjouer les difficultés courantes qui se présentent à l'écrit, notamment les petits pièges que peut par exemple nous tendre l'homophonie [ani ou anni? cane ou canne? Cucinu ou cuscinu? sonu ou sonnu?] en les illustrant à la fois par des dessins et par des petites phrases, et en intégrant les variantes qui peuvent exister selon les micro-régions. «*Le but était que ce soit une sorte de jeu, à la fois sur les mots et les situations, et que ça permette ensuite à chacun de chercher et trouver la règle par soi-même. La langue, c'est un peu comme le sport: c'est une question de pratique. Et on pratique d'autant mieux qu'on le fait par plaisir.*»

Avec le relais de Twitter, où sa démarche a conquis quelque 1400 abonnés en l'espace de quelques semaines seulement, il a pu constater que son intuition était bonne. «*Mais j'ai tout de même été surpris par l'accueil. Je ne pensais pas que ça prendrait aussi bien. J'ai même eu des retours très positifs de la part de personnes qui ne sont pas Corses mais qui, vivant à Nice ou en Hollande, sont passionnées par les langues, ou qui aiment la musique et le chant corses et qui souhaitaient apprendre le corse.*»

Mi janvier, il organisait une petite exposition sur son travail à la Casa studentina de Corte, avec le soutien du service culturel du Crous. Et puis, dans la foulée, il s'est dit qu'éditer un petit recueil pourrait aussi avoir son utilité. «*Mais je voulais faire quelque chose qui soit distribué gratuitement. En deux mois, grâce au soutien du Crous et du syndicat Ghjuventu Paolina, j'ai pu réaliser ce projet et éditer sans passer par un éditeur ou un distributeur.*» Ce qu'il n'avait apparemment pas prévu, c'est que les 270 exemplaires de son livret, mis à disposition dans quelques librairies, allaient très vite trouver preneurs, et que la demande n'allait pas tarder à excéder l'offre. «*J'ai donc lancé une cagnotte sur Leetchi, pour financer un deuxième tirage, qui sera enrichi de quelques pages supplémentaires, et qui, cette fois, devra être proposé à la vente. Mais je suis très heureux de pouvoir me dire que la première fournée a été distribuée gratuitement. C'était très important pour moi.*»

Le blog, quant à lui, continue à être régulièrement augmenté. «*On peut toujours faire mieux, toujours améliorer.*» Outre l'orthographe, il intègre d'ailleurs une nouvelle rubrique, dédiée cette fois à la prononciation, en commençant par la question des consonnes. «*Si encourager à passer de l'oral à l'écrit était le but de départ, je crois que l'écrit peut permettre, aussi, de se réapproprier l'oral. En tout cas, certains ont commencé à me dire: c'est bien, d'écrire, mais est-ce qu'il serait aussi possible d'avoir un peu d'aide sur la façon de prononcer? Alors je m'y suis mis.*» Prochaine chantier, un livre audio, donc? «*Peut-être? Pourquoi pas? Du moment que ça peut être utile...*» ■ Elisabeth MILLELIRI

*scrivimuanostralingua.over-blog.com/

«*La langue, c'est un peu
comme le sport :
c'est une question
de pratique.*

*Et on pratique d'autant mieux
qu'on le fait par plaisir.»*





AURÉLIE ET JULIEN

VIVRE ET TRAVAILLER IN PAESE

À Parata, dans l'Orezza, Aurélie et Julien portent un projet de pâtisserie-biscuiterie. Et font l'expérience des aléas administratifs auxquels peuvent être confrontés les candidats à la création d'entreprises en montagne.

Une petite route étroite serpente au milieu des châtaigniers. Tout au bout, «c'hè Monacia è Piazzole», comme dans la chanson. Puis Parata, qui surplombe la vallée du Fium'Altu. Aurélie et Julien ont entrepris d'y créer une pâtisserie-biscuiterie, avec un laboratoire aux normes d'abord [en voie d'aménagement] et un point de vente plus tard. Début juin, la structure ouvrira officiellement ses portes. Ensuite, pourquoi pas, lorsque Julien aura obtenu son CAP, viendra la boulangerie qui fait tant défaut dans la micro-région. Aurélie est une Leoni de Parata. Julien un Piazza de Santa-Lucia di Tallà. Tous deux sont amoureux de leur Corse, de l'authenticité des villages. «Tous ces murets construits par nos ancêtres, ces lieux qui étaient des jardins, ces vergers de châtaigniers, ces maisons... C'est si triste de laisser disparaître les marques de toute la vie qu'il y a eu ici!» Avant leur arrivée et celle des parents d'Aurélie, on ne recensait plus plus qu'un habitant à l'année à Parata. Le jeune couple s'est installé dans la maison qui fut celle de Jeannette, grand-mère d'Aurélie, qui lui a transmis ses recettes. D'où le nom de A passione di Mammine. «J'ai enrichi un peu mon éventail, précise Aurélie. J'ai appris des recettes d'autres régions, j'en ai retravaillé certaines, mais la base reste dans la tradition familiale»: frappe, tartes aux herbes, salviata, panette, tarte cu i ragnuli, canistrelli, campanili... Odeurs d'enfance, saveurs qu'on croyait perdues dans les normes d'une production industrielle. Aurélie a également développé un cake 100% local, à base de farine de blé d'Aleria, de miel et de farine de châtaigne. «Je veux une production artisanale, authentique, utilisant autant que faire se peut les produits locaux. Bien entendu, les normes de sécurité et de traçabilité qui s'imposent à

nous ne permettent pas d'employer tous les produits à notre disposition. Nous voulions, par exemple, produire nos propres œufs. C'est impossible. Trop complexe. Il faudrait créer un élevage de poules pondeuses répondant à des normes strictes. Trop coûteux pour la production que nous envisageons. Nous utilisons des œufs corses de poules élevées en plein air.» Pour l'heure, Julien est encore électricien et Aurélie secrétaire juridique. Leur désir est de faire très vite de A passione di Mammine leur activité principale. Ils s'y emploient énergiquement: au-delà d'une création d'entreprise, c'est un projet de vie. Mais s'installer dans l'intérieur peut être un vrai parcours du combattant, même avec l'expérience professionnelle d'Aurélie. Le couple a constitué une société par action simplifiée (SAS). S'il ne peut prétendre aux aides destinées aux demandeurs d'emploi, il devrait être éligible, dans la mesure où il crée une activité tournée vers l'agroalimentaire, à des aides de l'Odarc (voire de l'Adec aussi, dans le cadre notamment de l'entreprenariat au féminin). Mais les dossiers s'avèrent complexes. «Pourtant, nous avons un accueil favorable, les employés, à l'Odarc notamment, ont été très gentils.» Pour beaucoup de jeunes désireux de créer ou relancer des activités en montagne, les exigences administratives standardisées (la pièce qui manque, le prévisionnel pas facile à établir, le nombre de documents à fournir...) apparaissent comme un frein. Le découragement gagne certains d'entre eux qui finissent par abandonner, pas nécessairement leur projet, mais souvent l'aide à laquelle ils pourraient prétendre. Vivre et travailler in paese reste un sacré challenge ■ Claire GIUDICI

Les interventions de l'Odarc pour les projets d'entreprises en milieu rural se font en fonction d'appels à projets, diffusés dans la presse et sur le site de l'office où les candidats peuvent télécharger le dossier à renseigner, compléter et renvoyer avant la date butoir. Quand ces dossiers n'aboutissent pas, observe-t-on à l'Odarc, ce n'est pas parce que le projet manque d'intérêt, mais parce que les règles d'éligibilité sont strictes. Conformément au Plan de développement rural de la Corse 2014-2020 (PDRC), les aides, financées principalement sur des fonds européens Feader et complétées nécessairement par l'Etat ou la Région, sont attribuées selon des critères définis dans les appels à projets, notamment l'activité envisagée, son territoire d'implantation, sa viabilité, etc. S'il n'existe pas de véritable accompagnement à la préparation des dossiers, les agents de terrains, dans la mesure de leurs disponibilités, peuvent apporter un soutien. Les comptables des créateurs potentiels d'entreprises peuvent également être un précieux secours. Les règlements communautaires, mais également nationaux et régionaux encadrent strictement l'attribution des financements. D'où, sans doute, ce sentiment de lourdeur administrative. Reste que l'Odarc qui est, dans ce domaine, l'organisme payeur pour le compte de la Collectivité de Corse, reverse en moyenne chaque année 40 M€ d'aides. ■

LES RELIEFS DE LILOU KEMOJI

Peinture, matières végétales ou minérales, tout est prétexte à la création de Lilou Kemoji qui, pour ses toiles, s'inspire et s'imprègne du monde qui l'entoure.

Exhumer les choses qui meurent, pourraient être oubliées ou jetées, afin de leur donner une seconde vie est finalement devenu pour l'artiste une «deuxième nature».

C'est dans un appartement avec une belle vue sur le golfe d'Ajaccio que Lilou Kemoji a installé son atelier. C'est donc le regard vers l'horizon et sur le monde qui l'entoure que l'artiste-peintre s'adonne à son art. Particulièrement attentive à l'environnement, la jeune femme qui peint depuis 10 ans joue avec les reliefs, en entremêlant peintures et matières. La récupération est son leitmotiv. «*Rien ne se perd [...] tout se transforme*» disait Antoine-Laurent de Lavoisier. Pour la femme comme pour l'artiste, c'est effectivement un mode de vie. De la vieille valise recyclée et transformée en rangement pour ses pinceaux et outils jusqu'aux morceaux de fer, papiers ou végétaux ramassés au gré de ses promenades, tout est prétexte à la création.

Certains éléments sont très surprenants et ont véritablement une «deuxième vie» inespérée sous les doigts de Lilou Kemoji, comme le palmier, particulièrement menacé dans la cité impériale. «*Le charançon rouge décime les palmiers à une vitesse incroyable. C'est une hécatombe. Le palmier a toujours été présent dans ma vie. Je suis attristée de les voir ainsi mourir et disparaître à vue d'œil. Alors, j'en ramasse des morceaux et j'essaie de leur donner une autre vie. Ce végétal est entré dans ma vie d'artiste naturellement voilà presque deux ans. La récolte est plutôt délicate parfois. Je les recueille, les nettoie et les déparasite. Une fois toutes ces étapes accomplies, je peux enfin les faire sécher et les stocker en vue de m'en servir plus tard pour accentuer le volume sur mes toiles. Une fois fixée et protégée par différentes techniques, la matière innovante que j'ai créée viendra rythmer ce volume. Cet ensemble de matières sera ensuite sculpté et protégé, et je pourrai poursuivre avec l'acrylique.*»

Le mélange de végétal et de peinture ne jure pas. Bien au contraire, les matières s'entremêlent jusqu'à offrir à la toile une image nouvelle qui efface presque les éléments. Il faut les explications de l'artiste pour tenter de décomposer le tableau et comprendre comment il a été créé. Et si Lilou peut volontiers expliquer ses techniques, elle ne peut pour autant pas détailler le processus créatif, qu'elle ne réfléchit pas à l'avance. «*Lorsque j'assemble mes éléments et que je commence à peindre, les formes se dessinent seules et m'inspirent au fur et à mesure. Il y a cependant des motifs récurrents comme les astres, plus ou moins visibles selon les toiles.*»

L'environnement étant une de ses préoccupations, Lilou Kemoji a été d'autant plus ravie d'être la première artiste sélectionnée pour faire don de deux de ses toiles, dans le cadre de l'initiative internationale «*l'Art sauve le GIEC-Art pour Le Climat*» qui a mobilisé 100 000 artistes dans le monde. La vente de ces œuvres permettra de financer des actions en faveur du climat. D'ores et déjà, une première toile de Lilou, *ZenShin*, a été vendue. Ce diptyque a été peint en référence aux îles Fidji et conjugue les textures de manière subtile. Et si l'artiste insiste sur le relief de ses toiles, c'est en toute simplicité qu'elle souhaite donner une dimension sensorielle à ses créations. Particulièrement sensible aux fragilités physiques pour des raisons qui lui sont personnelles, elle raconte volontiers et avec émotion une de ses belles rencontres lors d'une exposition. «*J'ai eu la chance d'exposer au Lazaret Ollandini, il y a quelques temps. Une dame malvoyante s'est approchée de ZenShin. Je l'ai alors invitée à découvrir mon travail par le toucher. Elle a été capable de me décrire mon tableau, jusqu'à en deviner les couleurs. C'était un grand moment d'émotion partagée.*»

Lilou Kemoji a encore de nombreux projets picturaux. Discrète mais affirmée, elle prône dans son quotidien et bien évidemment à travers ses œuvres, un retour vers le respect de l'environnement et de la nature. ■ Isabelle BARTOLI

SAUVEGARDER LES FRUITS OUBLIÉS



Cultivées en Corse durant des siècles, certaines variétés de fruitiers étaient tombées en désuétude et menacées de disparaître.

Le travail de recensement et de collecte mené par Pierre-Jean Luccioni et le projet porté par la communauté de communes de l'Oriente va permettre la création d'un conservatoire des vergers anciens. Infatigable défenseur des traditions, coutumes, et métiers anciens de Corse, qu'il n'a eu de cesse de mettre à l'honneur au fil de ses émissions *Tempi fà* sur France 3, puis par le biais d'ouvrages de référence, Pierre-Jean Luccioni s'attache à mettre en lumière la mémoire collective. Ce qui lui vaut de faire de belles trouvailles. L'une des dernières en date pourrait contribuer à la spécificité des futurs vergers corses. Son nouveau challenge est en effet de sauvegarder le patrimoine fruitier « oublié » de la Corse. Dans les serres de Bruno Welshinger, pépiniériste à Bravone, l'heure de la renaissance a en quelque sorte sonné. L'aboutissement de longs mois de recherche pour Pierre-Jean Luccioni qui, à ce jour, a collecté quelque 150 greffons différents, issus de plusieurs régions de Corse, qu'il a confiés à la pépinière de Bravone. D'abord stockés en chambre froide, ces greffons ont ensuite été insérés sur des porte-greffes. « L'histoire de cette collecte a commencé en 2007, lorsque j'ai découvert dans un village du Boziu un pommier, pratiquement disparu sous les ronces mais chargé de fruits magnifiques, explique Pierre-Jean Luccioni. Il s'agissait d'un arbre qui produit encore les fameuses et oubliées « brutte à bone », comme me l'a révélé Andria Sarocchi, ancien chevrier de Bustanico. Ma curiosité a été piquée au vif, surtout devant l'abondance de fruits sur l'arbre et leur goût incomparable. Leur nom, laide mais bonne, était en fait assez bien trouvé ! J'ai aussi été surpris par l'état d'abandon de tous ces arbres fruitiers. Ça a été le début d'une réflexion qui m'a poussé à en apprendre davantage sur les noms de fruits corses, en parallèle à la culture ancestrale de ces arbres, omniprésents dans notre environnement, et pourtant invisibles à nos yeux. Cela fait partie de ces paradoxes qui nuisent fortement à notre développement. Comment peut-on oublier ce que la terre nous donne avec tant de générosité ? » Heureusement, la mémoire collective a continué son œuvre. Pierre-Jean Luccioni a su à quelle porte frapper. Celle de Pierre Treanton, auteur du lexique *A frutta** se rapportant aux fruits de l'île, édité par l'Adecec en 1984. Un travail qui plus de trente ans plus tard, est en passe de porter littéralement ses fruits. « À partir de cette étude de Pierre Treanton,

j'ai collecté plus de 300 noms corses de fruits. Un vocabulaire d'une richesse incroyable. Mais pour donner du véritable sens à ce travail, il fallait créer un verger conservatoire qui rassemblerait ces fruits oubliés. Le projet a été porté par la communauté des communes de l'Oriente. Nous sommes fiers aujourd'hui de présenter les résultats concrets, même s'il faudra attendre encore quelques années pour l'aboutissement final. Cette première étape est cruciale ».

Le futur conservatoire va voir le jour à Aghione, sur un terrain de plus d'un hectare mis gracieusement à disposition par Ruth Stegassy et Jean-Pierre Bolognini de l'association A Granella qui œuvre pour la sauvegarde et la mise à disposition de semences anciennes. « Il sera dédié à la préservation des différentes variétés recensées : pommes, poires, cerises, figes, prunes, abricots, amandes, noisettes, noix, cultivées dans notre île depuis des siècles et menacées de disparition. Certaines d'entre elles sont uniques et à ce titre méritent grandement d'être conservées ». Par la suite, un deuxième conservatoire devrait être créé en moyenne montagne, à Pietraserena. ■ Jacques PAOLI

* ce lexique est disponible sur le site de l'Adecec : www.adecec.net/lexiques/pdf/a-frutta.pdf





CREATION DE SOCIETE

N° 01



B. LEONELLI

Avocat

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Télécopie : 04.95.32.79.15

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 12 Avril 2018, il a été constitué sous la **dénomination sociale "L.M. HOLDING"**, une Société à Responsabilité Limitée ayant pour **objet** :

La prise de participation et la gestion de parts sociales, titres de sociétés cotés ou non cotés quelle que soit leur forme juridique, ainsi que, en cas de besoin, la participation à la gestion et à la coordination des dites sociétés.

Le siège social est fixé à BASTIA [20200] Résidence Miot, Bât E, Rue Saint-François Prolongée.

La **durée de la société** qui prendra cours à dater de son immatriculation au registre du commerce est fixée à 99 années. **L'associé unique** a effectué un apport en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 1.000 €,

Le **capital** ainsi formé est divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune entièrement souscrites et intégralement libérées, lesquelles ont été attribuées à l'associé dans la proportion de son apport.

La société est gérée et administrée par Monsieur **Laurent, Eddy MOSCARDINI** demeurant à BASTIA [20200] Résidence Miot, Bât E, Rue Saint-François Prolongée, lequel jouit vis à vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour contracter au nom de la société et l'engager pour tous actes et opérations entrant dans l'objet social sans limitation.

La **société sera immatriculée** au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention, Le Gérant.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination sociale : A.P.A. Capital** : 500 euros. **Siège** : ZI de Tenda - Route de Bastia, 20137 Porto-vecchio. **Objet** : La conception et l'organisation de campagnes publicitaires, la gestion d'espaces publicitaires, sérigraphie, enseignes lumineuses et d'une manière générale tout ce qui se rattache à la publicité. **Durée** : 99 ans. **Président** : Mlle **METTE CLAUDIA** les Jardins de Tenda - n° 109 - 20137 Porto-vecchio. Tout actionnaire peut participer aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Agrément** préalable de la collectivité des associés, statuant à la majorité des associés disposant du droit de vote. **RCS** : Ajaccio.

N° 03

ELIA

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : U Livanti

20110 Propriano

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à Propriano du 11 avril 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : **ELIA**

Siège social : U Livanti, 20110 Propriano

Objet social : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 ans

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : M. **Ghjuvanni COLONNA D'ISTRIA** demeurant Route de Viggianello, 20110 PROPRIANO

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés et agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales pour toutes les autres cessions

Immatriculation : RCS AJACCIO.

Pour avis,
La Gérance

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Béatrice POMPA notaire à REYRIEUX le 12 Avril 2018.

Il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **Ziu Franscescu**

Forme : Société Civile

Capital : 60.000 €,

Siège : Pacciale Vecchio [20114] FIGARI

Objet social : L'acquisition, la gestion et, plus généralement, l'exploitation par location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés,

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S.

Apports en numéraire : 30.000 €

Apports en nature : Il a été apporté à la société par Messieurs Marco et François POMPA une parcelle de terre site à FIGARI [20114] lieudit Pacciale Vecchio, d'une valeur estimative de 30.000 €

Gérance : La société a pour gérant, sans limitation de durée, Madame **Cécile DALMAS** demeurant à Pacciale Vecchio [20114] FIGARI.

Immatriculation de la société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Cessions de parts. Agrément : Les statuts stipulent une clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales par les associés, réunis en assemblée générale.

Pour avis :
Me Béatrice POMPA, notaire.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 24/03/18, il a été constitué une SAS dénommée **SANZO**. **Siège social**: valle lungha 20230 Talasani. **Capital**: 1000 euros. **Objet**: Vente au comptoir d'aliments et boissons à consommer à emporter ou vente d'aliments et boissons à livrer ; prestation de services chez des particuliers ou professionnels pour la réalisation sur place ; vente d'aliments et boissons à des professionnels. **Président**: Mme **Tatiana Cassetari**, valle lungha 20230 Talasani. **Durée**: 99 ans. **Immatriculation** au RCS de BASTIA.

N° 06

S.A.S IWA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 5000 €

8, Voie Romaine Horizon Bleu

Bât 5 - 20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 Mars 2018 il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : **IWA**

Capital Social : 5000 euros

Siège Social : 8 Voie Romaine, Horizon Bleu, Bât 5 - 20137 Porto-Vecchio

Début d'activité : 15 avril 2018

Forme : SAS

Durée : 99 ans

Objet : - La société a pour objet la réalisation de tous types de travaux publics, terrassement, enrochement, démaquillage et ouverture de pistes,

Président : Monsieur **PIERRE - SUSINI Fabrice, Camille** Né le 09 Novembre 1971 à SAINT-RAPHAËL de nationalité française, demeurant : 8 Voie Romaines horizon bleu - bâtiment 5 - 20137 Porto-Vecchio, Célibataire,

Immatriculation : Au RCS d' Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BARBAGGIO en date du 18 avril 2018, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **PROP ECO BAT,**

SIEGE SOCIAL : Lieu-dit Santuario, BARBAGGIO [Corse]

OBJET : Nettoyage de bureaux, d'habitation et généralement de tout bien immobilier ; Nettoyage de véhicule à moteur notamment automobile, motocycle et bateau ; Vente de produits d'entretien et toutes opérations annexes aux activités précitées.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

PREsIDENT : **SANDRA CEGLARZ** née CEGLARZ, demeurant Fior di Toga Bat A5, Quai Toga, BASTIA [Corse],

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, le Président ou le représentant.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 19/04/2018, il a été constitué une société **Dénomination sociale** : **RACINES DE FEMMES** **Siège social** : rue du colonel fieschi, 20130 Cargese **Forme** : SAS **Capital** : 1000 Euros **Objet social** : Conception, fabrication, revente de produits en lien avec la mode, la couture, accessoires, bijoux, cosmétiques. Formations professionnelles, ateliers type "café couture". **Président** : Mademoiselle **Carine Bidet** demeurant : Rue du colonel fieschi, 20130 CARGESE élu pour une durée indéterminée **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote** : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément** : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. **Durée** : 50 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 09

AR CO BOIS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 4000 euros

Siège social : 1, Quartier Pisatoghia

20250 Corte - RCS Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 11 avril 2018 à CORTE, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société par Actions Simplifiée

Dénomination sociale : **ARCOBOIS**

Siège social : 1 Quartier Pisatoghia - 20250 Corte

Objet social : **La société a pour objet** :

* Bureau d'étude structure,

* Etude et dimensionnement de structures en bois,

* Conception de structures,

* Maîtrise d'oeuvre en bâtiment,

* Assistance technique au Maître d'oeuvre et/ou Maître d'ouvrage,

* Conseil et expertise en bâtiment,

* Plan d'exécution, plan de fabrication et mise en oeuvre bâtiment général,

* Formation générale à la construction bois,

* Relevés géométriques tridimensionnels sur ouvrages en cours ou bâtiments existants,

* Interventions techniques sur chantiers,

* Assistance chantier aux professionnels et particuliers.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 4000 euros

Président : Mr **ARNOUD Gael** demeurant 1 Quartier PISATOGHIA, 20250 CORTE

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination :

" SAS " EXPRESS DIFFUSION SERVICE "

Siège : 63, Route de Bastia - La Trinité - 20137 Porto-Vecchio

Objet : Achat, vente d'or, d'argent, de corail et de bijoux, la création de bijoux

Durée : 99 années

Capital : 500 Euros

Président : Madame **Marie-France RICCARDI** demeurant 1, Bis Rue Montplaisir

- 72800 LE LUDE

Immatriculation : RCS Ajaccio

Pour Avis,

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

ARENA CALDA

Suivant acte SSP du 23/04/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : SARL **Objet** : La mise à disposition de biens meubles pour l'exploitation d'un hôtel restaurant, la location de matériels nécessaires à l'exploitation d'un hôtel restaurant, ou d'une terrasse en bord de mer, ainsi que toutes prestations des services dans le domaine du tourisme et l'organisation et/ou l'animation de formations, d'événements, congrès et séminaires. **Siège** : AJACCIO [20000], Route des Sanguinaires **Capital** : 1000 € **Durée** : 99 ans **Gérance** : Monsieur **Jean-Laurent TOMMASINI**, demeurant à AJACCIO [20000] Résidence des Iles les Grenadines - Bâtiment A. **R.C.S.** : AJACCIO

N° 12



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 18/04/2018, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : TRANSPORTS URBAINS PORTO-VECCHIAIS

Siège : TUPV

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Siège : Avenue du Général Boissoudy - 20137 Porto-Vecchio
Capital : 25.000 € par apport en numéraire.

Objet : Le transport de personnes dans le cadre exclusif du service de transports urbains sur la commune de Porto-Vecchio

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Co-Gérants : Monsieur Claude BALESI, non associé, demeurant 4 rue Jean Nicoli à PORTO-VECCHIO [20137], Monsieur Jean Marc Martin Joseph ETTORI, non associé, demeurant Avenue du Général Boissoudy à PORTO-VECCHIO [20137], Monsieur Antoine, Julien QUILICI, associé, demeurant lieu-dit Arca à PORTO-VECCHIO [20137].

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 13

EQUIP'ENERGIES

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/04/2018 à GHISONI, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée.

DENOMINATION : EQUIP'ENERGIES.

SIÈGE : Vignali - 20227 GHISONI.

DURÉE : 99 ans.

CAPITAL : 1.000 euros

OBJET : Vente et location de matériels électriques, de production et de stockage d'énergie classique ou renouvelable et vente d'accessoires. Maintenance et entretien de ces matériels en sous-traitance. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre.

PRÉSIDENT : Mme Claire FIGIEL-GUIMARD, demeurant Bas du Village - 20227 GHISONI.

La société sera immatriculée au R.C.S. de BASTIA.

Pour avis,

N° 14

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 10/04/2018, il a été constitué une SCI dénommée :

THARSIS

Siège : THARSIS

Siège social : 3 rue saint François, 20200 BASTIA

Capital : 120 €

Objet : Acquisition et location de tous biens mobiliers et immobiliers

Gérant : M. ALBERTINI Paul 3 Rue Saint François, 20200 BASTIA

Cession des parts sociales : Accord à l'unanimité des associés

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 15



Henri PINNA Joseph MELGRANI Paul CUTTOLI Louis-Valéry VERGEOT

Notaires associés

6, Bd Sylvestre Marcaggi
20000 Ajaccio

TEL : 04.95.51.75.75

FAX : 04.95.51.15.55

AVIS DE CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte reçu par Maître Paul CUTTOLI, Notaire associé, le 4 avril 2018, publié au Service de la publicité foncière d'AJACCIO le 18 avril 2018, Volume 2018P Numéro 2597.

Il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile régie par les dispositions du Titre IX du Livre III du Code civil et par les statuts.
Dénomination sociale : U CASONU
Capital social : 72.000,00 €, divisé en 720 parts de 100,00 Euros chacune, souscrites et réparties entre les associés dans la proportion de leurs apports respectifs.

Siège social : SARROLA-CARCOPINO [20167], Punta di Sarrola.

Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la rénovation, la construction, la construction de logements sociaux, l'aménagement, l'administration, la location nu et/ou meublée et la vente [exceptionnelle] de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. L'emprunt de capitaux et la demande de toutes subventions relatives aux constructions de logements sociaux nécessaires à la réalisation de cet objet. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraires : 2.000,00 Euros.
Gérant : Mademoiselle Elisabeth Christine PERETTI, nommée pour une durée illimitée.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Cessions de parts : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du cessionnaire, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire.

Pour avis,

Me CUTTOLI, notaire.

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution de la sas: **Petite Nems**, Immeuble cote des nacs T10 20145 Sari Solenzara. **Cap.:** 1000euros. **Objet:** restauration rapide. **Pdt: André Dutto**, pl. du village 20230 Canale Di Verde. **Durée:** 99 ans au rcs d'ajaccio.

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

SANTA MANZA

Suivant acte SSP du 11/04/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SCCV

Objet : L'acquisition de terrain à bâtir et/ou de biens immobiliers sis BONIFACCIO [20169], Lieu Dit « Santa Manza », l'aménagement et l'équipement desdits terrains, la construction sur lesdits terrains d'un ou plusieurs immeubles en vue de leur vente en totalité ou par fractions conformément à l'article L.211-1 du Code de la Construction et de l'habitation.

Siège : LECCI [20137], Les Villas, Lieu Dit Mora Dell'Onda

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Gérant : GA2P, SAS au capital de 20.000 €, sise LECCI [20137], Les Villas, Lieu Dit Mora Dell'Onda, 838 464 113 RCS AJACCIO

R.C.S. : AJACCIO

Toute transmission est soumise à la procédure d'agrément définie dans les statuts.

N° 18

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 23/04/2018, il a été constituée une SAS présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination :** MISSA, **siège social :** 28 Lotissement Santa Catalina - 20290 BORGIO, durée 99 ans à compter de son immatriculation au RCS, **capital :** 30.000 €, **objet :** négoce de prêt à porter, d'articles de maroquinerie et de chaussures, de tous accessoires de mode, en magasin ou par vente à distance. **Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au 2ème jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Agrement :** les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **Président :** Mélissa VELUD-ADDIS Résidence Santa Silvina bat c1 Appartement 14 - 20290 LUCCIANA, pour une durée illimitée, **Directeur Général :** Krystyna VELUD-BOGUSZ : 28 Lotissement Santa Catalina - 20290 BORGIO, pour une durée illimitée. **La Société sera immatriculée** au RCS de BASTIA.

Pour avis : le Président.

N° 19

AVIS DE CONSTITUTION

Le 19/04/2018, il a été constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : GVA CORSE

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 4.000 euros

SIÈGE : Radicci, 20170 Levie

OBJET : Entreprise générale de bâtiment et de Travaux Publics ; tous travaux de construction, de rénovation, d'aménagement, de gros œuvre et de second-œuvre de tous immeubles d'habitation, professionnel, commercial ou industriel

DURÉE : 99 ans

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

PRÉSIDENT : M. Arthur CUNHA, RADICCI, 20170 Levie

IMMATRICULATION : Au RCS d'Ajaccio

Pour avis,

N° 20

2L

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : Hameau de Pianella
20121 Pastricciola

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Pastricciola du 20 avril 2018, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : 2L
Siège social : Hameau de Pianella, 20121 PASTRICCIOLA

Objet social : Achat, vente, gestion, location d'immeubles ; administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle est propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement,

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Jean-André LECA, demeurant Hameau de Pianella, 20121 PASTRICCIOLA

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social, à l'exception des cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant.

Immatriculation de la Société au R.C.S. d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance.

N° 21

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Levie du 01/02/2018, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : BIOPURA
Siège social : Zone Industrielle de Cinicia, 20170 Levie

Objet social : Conception et fabrication stations d'épuration ;

- Chaudronnerie industrielle ;

- Traitement des eaux ;

- Travaux d'assainissement ;

- Traitement des eaux, des déchets industriels et ménagers, ainsi que d'une manière générale et non restrictive, toutes activités de traitement des pollutions de l'air, de l'eau, des sols touchant de près ou de loin à la gestion de l'environnement, l'aménagement public ou privé.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1.000 €uros

Gérance : M. Frédéric GRAZIANI, demeurant Cours Simon Casanova, 20112 Mela de Tallano, a été nommé gérant.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 22

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution de la sas: **Manisula Publi concept**, Rt 10 locaux des anciennes écoles 20145 Sari-Solenzara. **Cap.:** 100euros. **Objet:** vente de produits publicitaires. **Pdt: Nicolas Moreau**, 705 rte de ghisoni 20240 Ghisonaccia. **DG: Jean-Noël Moreau**, Catherine Moreau et Majola Topi, 705 rte de ghisoni 20240 Ghisonaccia. **Durée:** 99 ans au rcs d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à ALATA en date du 19/04/2018, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : PJP

SIEGE SOCIAL : Lieu dit A Contra, Chemin de Pietrosella, ALATA [20167]

OBJET : Maçonnerie générale, Plaques de Plâtre, Joints à bande, Peinture

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : L'agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par le Président.

PRESIDENT : Monsieur Julien, Antoine MARTINI, demeurant Lieu-dit A Contra, Chemin de Pietrosella, ALATA (Corse),

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SOLLACARO du 01/01/2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

INZAINA MACONNERIE BTP

Siège : Route de la Cigala, 20140 Sollacaro

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1000 euros

Objet : Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre en bâtiment.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Massimiliano INZAINA, demeurant Route de la Cigala 20140 SOLLACARO

La Société sera immatriculée au RCS d'AJACCIO.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 avril 2018, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Dénomination sociale : C'NET

Durée : 99 ans

Siège social : Piscia Rossa, 20167 Afa

Capital social : 1000 €

Objet : La société a pour objet, en France et dans tous les pays : Le nettoyage courant des bâtiments, nettoyage de locaux, autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel, autres activités de nettoyage N.C.A, ainsi que toute activité connexe liée directement ou indirectement aux activités mentionnées ci-dessus. Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Gérant : Mr TRAMINI Christophe, demeurant Piscia Rossa, 20167 Afa

Immatriculation : RCS d'AJACCIO

Pour avis, Le Président.

AGRICUNSIGLIU

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Lotissement Casamozza

20230 Linguizzetta

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Linguizzetta, du 23 avril 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : AGRICUNSIGLIU

Siège social : Lotissement Linguizzetta, 20230 Linguizzetta

Objet social : Secrétariat et conseil dans le domaine fiscal et social des agriculteurs

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérants : Madame Dufoln Claire, née le 15 juillet 1989 à Seyne-Sur-Mer, demeurant 685 route de Sainte Lucie, 20620 Biguglia ;

Mme Ceccaldi Emma, née le 14 février 1986 à Ajaccio, demeurant Lotissement Casamozza, 20230 Linguizzetta.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

MODIFICATION GERANT**FC BURGER BAR**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : 3, Place Paoli

20220 Ile-Rousse

810 814 541 RCS Bastia

Aux termes des délibérations en date du 1er avril 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a pris acte de la démission de Monsieur Francis CAMPODONICO de ses fonctions de gérant, et a décidé de le remplacer, à compter de ce jour, par Madame Marie-Joseph RAFFO, demeurant Place Paoli - 20220 ILE-ROUSSE.

FRANCOIS CORSE

Société Civile au capital de 5.000 €

Siège social :

Route Palombaggia - Piccovaggia

Villa Palme, 20137 Porto-Vecchio

500 696 109 R.C.S. Ajaccio

Suivant procès-verbal en date du 10 janvier 2018, l'assemblée générale a nommé en qualité de cogérant :

M. Roberto CONTRERAS, demeurant 965, rue Yves Brayer Villa n°24, Domaine de Maure Vieil, 06210 MANDELIEU.

Le représentant.

AVIS

Par décision du 29/03/2018, l'associé unique de la SARL LIBERTY SEA, au capital de 8000 euros, sise Rue de la Marine, 20110 PROPRIANO - RCS AJACCIO 492 823 588, Mme Carole RONDELEUX, 355 Avenue d'Eysines - 33110 LE BOUSCAT est nommée gérante pour une durée illimitée, en remplacement de M. Loïc BONNET, démissionnaire.

EPHELIA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622,45 euros

Siège social : 8, Place Fontaine Neuve

20200 Bastia

313 499 873 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique du 18 avril 2018 : MME SANTUCCI Marie Julie, 5 RUE LUCE DE CASABIANCA 20200 BASTIA, a été nommée Gérante à compter du 18 avril 2018, en remplacement de : MME CRISTOFANI épouse SANTUCCI Julie 12 résidence les capucins, St Joseph 20200 BASTIA, démissionnaire. Mention sera faite au RCS : Bastia.

DUNE

RCS Bastia 388 634 388

L'Assemblée générale extraordinaire du 01-04-2018 a voté à l'unanimité la résolution suivante :

1 - Gérance : Monsieur LORENZI Ange Jean né le 08-07-1961 à Bastia [2B], de nationalité française, demeurant Lotissement la Maraninca - Lot 203 - 20290 LUCCIANA est nommé gérant à compter du 01-04-2018 pour une durée illimitée. Il remplace Monsieur LORENZI Vincent démissionnaire à compter de ce même jour. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia,

Pour avis, la gérance.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE

LE MOULIN

Société Civile Immobilière

Au capital de 490.528 €

Siège social : Peretto

Belvédère-Campomoro

20110 Propriano

451 184 592 R.C.S. Ajaccio

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 09.03.2018, il a été décidé de nommer Mme Magdeleine CHAUMET, demeurant 17 rue de l'Eglise - 92200 NEUILLY SUR SEINE, en qualité de co-gérante.

Mention en sera faite au R.C.S. d'AJACCIO.

Pour avis, La gérance.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL**ETIC 1**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Avenue de la République

BP 108, 20260 Calvi

RCS 498 897 214

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 15/03/2016, le Président de la société par actions simplifiée ETIC 1, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du Avenue de la République, BP 108, 20260 CALVI au **8 Avenue de la République - Résidence Atrium, 20260 CALVI** à compter du 01/04/2016 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Dénomination sociale :

CHJARA MARINA

Forme : SCI

Siège social : Agence A2B IMMO

Centre Commercial Tintorajo

20600 Furiani

Capital social : 100 € (100 euros)

Numéro SIREN

488 483 876 RCS Bastia

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 17 avril 2018, les associés ont décidé de transférer à compter du 1er avril 2018 le siège social qui était à Résidence Plein Soleil, Bt B, 20600 BASTIA à l'adresse suivante **Agence A2B IMMO, Centre Commercial Tintorajo, 20600 FURIANI.**

L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence. Monsieur MALPELLI Paul José réside à l'adresse 17, Boulevard Paoli 20200 BASTIA et demeure le Gérant de la société. La société restera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Pour avis et mention.

Dénomination sociale :

MUNTAGNOLA

Forme : SCI

Siège social : Agence A2B IMMO

Centre Commercial Tintorajo

20600 Furiani

Capital social : 100 € (100 euros)

Numéro SIREN

507 842 136 RCS Bastia

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 17 avril 2018, les associés ont décidé de transférer à compter du 1er avril 2018, le siège social qui était à Résidence Plein Soleil, Bt B, 20600 BASTIA à l'adresse suivante **Agence A2B IMMO, Centre Commercial Tintorajo, 20600 FURIANI.**

L'article 4 des statuts a été modifié, en conséquence. Monsieur MALPELLI Paul José réside à l'adresse 17, Boulevard Paoli, 20200 BASTIA et demeure le Gérant de la société. La société restera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Pour avis et mention.

MCV

Société Civile au capital de 1.000 €

Siège : 116, Hameau de Costa

20224 Corscia

818285462 RCS de Bastia

Par décision de l'AGE du 13/02/2018, il a été décidé de transférer le siège social au **4 Rue DE L'IMPERATRICE EUGENIE 20200 BASTIA.**

Mention au RCS de BASTIA.

AVIS

Le 20/03/2018, l'age a transféré le siège social de la société **SCI QUATRU SOLE** [SCI, 600 euros, Les Sables de Biguglia Bloc U 322, 20290 Borgo, 805208246 RCS Bastia] à **Villa 1 Vallée Longhe 20230 Talasani.**

NICOLINE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 €
Siège Social : 2, Avenue des Bleuets
44380 Pornichet
R.C.S. Saint Nazaire 479 842 338

Par décision des associés du 30/03/2018 la Société susvisée, constituée pour une durée de 99 ans à compter du 10/12/2004, dont le Gérant est M. Nicolas ROUSSEAU, dt actuellement Petra All Arche - Route du Village - 20256 CORBARA dont l'objet social est la location et la gestion de tous biens immobiliers et plus particulièrement la location en meublé professionnel ; l'acquisition, la production, la commercialisation, l'exploitation directe ou indirecte de tous biens meubles ou immeubles, produits et services relevant de ces secteurs a décidé, à compter du même jour, de transférer son siège social à **Petra All Arche - Route du Village - 20256 CORBARA**.

Les Statuts ont été modifiés en conséquence. La Société, qui était immatriculée au RCS de SAINT NAZAIRE sous le numéro 479 842 338 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de BASTIA.

Pour avis et mention.
La gérance.

**MODIFICATION
CAPITAL SOCIAL**

N° 39

MNZ BATIMENT

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Porté à 121.000 euros
Siège social : Giettere, 20113 Olmeto
834 748 352 RCS Ajaccio

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 4 avril 2018 que le capital social a été augmenté de CENT VINGT MILLE euros par voie d'apport en nature.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à MILLE (1000 euros)

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à CENT VINGT ET UN MILLE euros (121.000 euros)

Pour avis.
La Gérance.

N° 40

HARMONIE HOME

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 800 Euros
Siège social : 6, Rue César Campinchi
20200 Bastia
R.C.S : 492 991 377

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er mars 2018 et du procès-verbal de la gérance du 5 avril 2018, le capital social a été réduit de 7200 euros pour le porter de 8000 euros à 800 euros par voie de rachat et d'annulation de 90 parts sociales appartenant à M. Félix René PASQUALI. Les articles 8 et 9 des statuts ont été modifiés en conséquence :

- **Ancienne mention :** Capital 8000 euros
- **Nouvelle mention :** Capital 800 euros
Mention sera faite au RCS : BASTIA

AVIS DE CESSION

N° 41



Maître Roger TAFANI,
Notaire à Monte, Haute-Corse,

Suivant acte reçu par Roger TAFANI, notaire à MONTE, le 17 Avril 2018, enregistré au Service des Impôts de Bastia, le 18 Avril 2018, dossier 2018 11957, référence 2018, n° 00147, la société dénommée SARL DCA, société à responsabilité limitée, au capital de 18.000 €, dont le siège social est à PORTO-VECCHIO (20137), 2 rue de la Porte Génoise, identifiée sous le numéro SIREN 519 581 920 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville d'AJACCIO, **a vendu** à la société dénommée COMMETE, société par actions simplifiée, au capital de 500,00 €, dont le siège social est à PORTO-VECCHIO (20137), rue de la Porte Génoise, identifiée sous le numéro SIREN 821 598 646 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de la ville d'AJACCIO, un fonds de commerce de création, vente, prêt à porter, bijoux, chaussures, maroquinerie en gros ou au détail, importation, fabrication, exploité à Porto Vecchio, Corse du Sud, dans des locaux sis au rez-dechaussée d'un immeuble cadastré section AE numéro 670, 2 rue de la Porte Génoise, connu sous le nom de **"DROLES DE DAMES"**, enseigne **"DROLES DE DAMES"**, pour l'exploitation duquel le vendeur est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'AJaccio sous le numéro RCS B 519 581 920, moyennant le prix de cent dix mille euros (11.000,00 €) ;

Entrée en jouissance 17 Avril 2018. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Maître Sophie CRESPIN, notaire à PORTO-VECCHIO, 20137, Le Sampiero, route d'Arca, où domicile a été élu à cet effet, dans les dix jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publication au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC), et pour la correspondance en l'office notarial.

Pour unique insertion, le notaire.

N° 42

AVIS DE CESSION DE FONDS

Suivant acte sous seings privés en date du 29 mars 2018, enregistré le 13/04/2018 au service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'AJACCIO Bordereau n° 2018 11845, référence 2018 A 00548, Monsieur Patrick NOBLE, domicilié à AJACCIO (20000), 13, Jardins de Santa Lina - Route des Sanguinaires, inscrit au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 351 515 952 **a cédé** à la société FURTUNATU, société par actions simplifiée au capital de 3.200.000 €, dont le siège social est à AJACCIO (20000), Route des Sanguinaires, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 837 516 657 le fonds de commerce dt « Hôtel, restaurant, débit de boissons » exploité à AJACCIO (20000), Route des Sanguinaires, moyennant un prix de 800.000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 29 mars 2018. Les oppositions seront reçues au lieu d'exploitation du fonds à AJACCIO (20000), Route des Sanguinaires pour la validité et au cabinet de Maître Patrick PHILIP à AIX EN PROVENCE (13100). Les Patios de Forbin - 9 bis place John Rewald pour la correspondance, dans les dix jours qui suivront l'insertion qui sera faite conformément aux dispositions de l'article L.141-12 et suivants du Code de Commerce.

Pour avis et mention.

N° 43



**Maître Jacques
BRONZINI de CARAFFA**
notaire associé membre de la SCP
**"Jacques
BRONZINI de CARAFFA
et Thomas LEANDRI"**
titulaire d'un Office notarial
dont le siège est à Bastia (20200)
1, rue Luiggi Giafferi

Suivant acte reçu par Maître Jacques BRONZINI de CARAFFA, Notaire Associé, en date du 13 avril 2018, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de BASTIA, le 18 avril 2018 Dossier 2018 11951, Référence 2018 N 00146, **il a été cédé par :** La Société dénommée BOUTIQUE IMAGINE, Société à responsabilité limitée au capital de 2000 €, dont le siège est à BASTIA (20200), 21 rue Napoléon, identifiée au SIREN sous le numéro 498 461 458 et immatriculée au RCS de BASTIA. **Au profit de la** Société dénommée SOLEMARE, Société par actions simplifiée au capital de 2000 €, dont le siège est à BRANDO (20222), Grotta Murata, Erbalunga, identifiée au SIREN sous le numéro 809 509 755 et immatriculée au RCS de BASTIA. Un fonds de commerce de prêt à porter exploité à BASTIA (20200), 21 rue Napoléon, lui appartenant, connu sous le nom commercial **BOUTIQUE IMAGINE**, et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de BASTIA, sous le numéro 498 461 458.

Ce fonds comprend : L'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés. Le droit au bail. Le matériel et le mobilier commercial servant à l'exploitation. Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature. La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,00 EUR), s'appliquant : aux éléments incorporels pour QUARANTE-SIX MILLE SIX CENT CINQUANTE EUROS (46.650,00 EUR) et au matériel pour TROIS MILLE TROIS CENT CINQUANTE EUROS (3.350,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion. Le notaire.

**LOCATION GERANCE
FIN DE GERANCE**

N° 44

AVIS

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 30/04/2017, il a été mis fin à la location gérance pour le 31/10/2017, consentie par acte sous seing privé à PORTO-VECCHIO en date du 20/10/2016, pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction, entre Monsieur Jean-Baptiste PACCINI, Hameau de Precojo, 20137 PORTO-VECCHIO au profit de la société 2 J RESTAURATION, au capital de 1.000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO sous le numéro 451895650, domiciliée La Marine, Quai Pascal Paoli, 20137 PORTO-VECCHIO représentée par Monsieur EON Jean, portant sur un fonds de commerce de : Restauration Traditionnelle sis et exploité au Restaurant "U MOLU", La Marine, Quai Pascal Paoli, 20137 PORTO-VECCHIO.

Pour unique insertion,

N° 45



Marie-Line ORSETTI
Avocat au Barreau
Les 4 Portes, Les Quatre Chemins
20137 Porto-Vecchio

**AVIS DE LOCATION
GERANCE**

Suivant acte sous seing privé en date du 05 avril 2018, Monsieur Gérard ZAMPONI, demeurant Village, 20124 ZONZA, immatriculé sous le numéro 419 274 576 au RCS d'AJaccio.

A donné en location-gérance à : Monsieur Dominique PIETRI, demeurant à Hôtel de la Terrasse - 20124 Zonza.

L'exploitation, à titre de location-gérance, du fonds de commerce de restauration, exploité à Zonza - 20124, dont il est propriétaire. Pour une durée, de deux années, renouvelable par tacite reconduction et ce, à compter du 21 avril 2018.



N° 46

AVIS

Suivant acte SSP en date du 16 avril 2018, la société La Morsetta, SARL au capital social de 7.800 € sis Argentella à Calenzana, immatriculé au RCS de Bastia sous le numéro 830.440.343., représenté par son gérant, Monsieur Giorgio CARETTI, **a donné en location-gérance à** Monsieur Davide SECCHI, entreprise individuelle en cours d'immatriculation auprès du Greffe de Bastia, dont le siège social est sis Argentella à Calenzana, un fonds de commerce de restaurant exploité sous l'enseigne « La Morsetta » pour la période du 1er mai 2018 au 31 octobre 2018.

N° 47

LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 14 avril 2018, Madame MATTEI Marie immatriculée 37856746500026 domiciliée à Résidence le Béarn, avenue de la libération, 20600 Bastia a donné à bail, **à titre de location-gérance à :**

Madame GIACOMINI Léa un fonds de commerce de souvenirs, cadeaux, bijoux fantaisies, maroquinerie et textiles exploité à avenue du 9 septembre, 20240 Ghisonaccia, à compter du 16 avril 2018 pour une durée d'un an renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

Pour insertion.

N° 48

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Calvi du 18 avril 2018, La Société SARL unipersonnelle LOLA ROSE, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 752 162 636 **a donné en location gérance à** Madame Virginie NAVARRO, en cours d'immatriculation au RCS de Bastia, un fonds de commerce de snack à l'enseigne « **SNACK LE REX** » sis 15 Boulevard Wilson, 20260 CALVI, pour une durée de deux ans à compter du 18 avril 2018.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 49

SELARL DU DR CASANOVA SEBASTIEN

Société d'Exercice Libéral
à Responsabilité Limitée
de Chirurgien-Dentiste
Au capital de 8.000 €
Siège social :

Résidence Cours Prince Impérial A3,
4, Rue François Piétri, 20090 Ajaccio
510 651 235 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 26/02/2018, la collectivité des associés - a décidé de modifier intégralement l'objet social de la société et de le remplacer par l'activité de : acquisition par achat, apport ou autrement d'un portefeuille de valeurs mobilières ; acquisition par achat, apport ou autrement, la location de tout immeuble, droit réel immobilier ou droit au bail ; et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société., et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. - a décidé de remplacer à compter du 26/02/2018 la dénomination sociale " SELARL DU DR CASANOVA SEBASTIEN " par " **A VEZZANESI** " et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. - statuant aux conditions prévues par la loi, a décidé la transformation de la Société en Société civile à compter du 26/02/2018, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La transformation de la SELARL en Société civile entraîne la publication des mentions suivantes - le capital social reste fixé à la somme de 8000 euros, divisé en 1000 parts sociales de 8 euros chacune, entièrement libérées ; - sous sa forme de SELARL, la société était dirigée par son gérant M. Sébastien CASANOVA et M. Jean-Baptiste BERTOGLI ; - sous sa nouvelle forme, la société demeurera gérée par M. Sébastien CASANOVA et M. Jean-Baptiste BERTOGLI ; - la durée de la société demeure 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés La Société, demeurera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le 510 651 235.

Pour avis, La Gérance.

N° 50

EPHELIA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 euros
Siège social : 8, Place Fontaine Neuve
20200 Bastia
313 499 873 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique du 18 avril 2018 : La durée de la Société a été prorogée de 49 ans, soit jusqu'au 30 juin 2077. En conséquence, l'article 5 « Durée » des statuts a été modifié comme suit :

* **Ancienne mention :**
50 ans jusqu'au 30 juin 2028.

* **Nouvelle mention :**
La durée de la société initialement fixée à 50 ans a été prorogée de 49 ans et expirera le 30 juin 2077
Mention sera faite au RCS : BASTIA.

N° 51



TALLIANCE AVOCATS

57, Promenade des Anglais
06048 Nice Cedex 1

SOCIÉTÉ « SICO GROUPE »

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 9.200 Euros
Siège social : Biguglia [20620]
ZAC de Campo Vallone - Lot n° 5
RCS Bastia 489 366 518

Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 9 février 2018, il a été nommé, à compter du 9 février 2018 et pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 : La Société « DNB Conseils ». Ayant son siège sis rue Jean Baptiste Godin - ZAC de la Forge, 35590 SAINT GILLES. Représentée par Madame Germaine DE BARROS, En qualité de co-Commissaire aux comptes titulaire.

Mention sera faite au RCS de BASTIA.

Pour avis,

N° 52

SARL TERRAVINI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 4000 euros
Siège social : Immeuble Palazzo
20217 Saint-Florent
751362682 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Par décision du 3 avril 2018, unique a adopté la modification suivante : Il a décidé de modifier l'objet social à compter 3 avril 2018 comme suit :

* **Ancienne mention :**
La commercialisation et la distribution de vins et autres produits des caves vinicoles

* **Nouvelle mention :**
Le commerce en gros de boissons non alcoolisées et alcoolisées. L'achat, la vente de produits d'origine agricole. Le courtage de produits agricoles et toutes prestations d'intermédiaire et de conseil en matière de commercialisation de produits agricoles pour le compte de tiers ainsi que pour les groupements et sociétés dans lesquels les associés seraient producteurs.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 53

INSERTION

Société dénommée ELGECE, Société par actions simplifiée au capital de 10000 €, dont le siège est à BORGIO [20290], lieu-dit Paternu RN 193, identifiée au SIREN sous le numéro 3840087458 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 décembre 2017, il a été pris acte de la nomination de : Monsieur Laurent CECCARELLI, Gérant de Société, demeurant à BORGIO [20290] Impasse des Genevriers Route de Borgo Village. Né à BASTIA [20200] le 26 mars 1984. En qualité de nouveau Président, à compter du 26 décembre 2017 pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Roger CECCARELLI, Président démissionnaire. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

N° 54



CABINET TETRALEX

Emmanuelle FABREGAT

Avocat à la Cour

16, Boulevard Hyacinthe de Montera
20200 Bastia/Tél : 04.95.31.54.57
e.fabregat@tetralex.fr

Par AGE du 19 avril 2018, les associés de la société "DERRICK", SAS au capital de 8.000 € dont le siège est situé à BASTIA, 8, Rue Saint Jean (RCS BASTIA 801 211 418), ont décidé de nommer à compter du 19 avril 2018 et sans limitation de durée, Monsieur Dominique FRANCHI, demeurant Résidence le Wagram - Bât. B à SAN MARTINO DI LOTA [20200], en qualité de nouveau Président en remplacement de Monsieur Pierre-Joseph CHIARELLI, démissionnaire. Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 55

SASU GARRIDO CONSTRUCTIONS

Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Termini Bianchi
Figaretto, 20230 Talasani
RCS Bastia N° 824 036 818

Suivant procès-verbal de l'associé unique du 19 avril 2018, il résulte que : L'associé unique décide de nommer pour une durée indéterminée, Madame ALVES DIAS Elisa demeurant à Immeuble Napoléon, Figaretto, 20230 TALASANI, aux fonctions de Président de la SASU « GARRIDO CONSTRUCTIONS » en remplacement de M. DIAS FERNANDES GARRIDO Manuel Marinho, Président démissionnaire. En conséquence, l'article 22 des statuts est modifié comme suit : **Nouvelle mention :** "Le Président de la Société nommé, pour une durée indéterminée, est Madame ALVES DIAS Elisa. Madame ALVES DIAS Elisa déclare accepter lesdites fonctions et déclarer ne faire l'objet d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles de lui en interdire l'exercice."

Pour avis.

N° 56

COMDECO

SAS au capital social de 500 €
Siège : Quartier Donatéo
Calvi [20260]
809527153 RCS de Bastia

En date du 26/01/2018, par AGE, le Président a décidé d'étendre l'objet social à : L'achat, la revente, ou la fabrication, de supports en PVC, aluminium ou tout autre matériau, la pose de menuiseries, stores, volets roulants en PVC, aluminium, ou tout autre matériau. Mention au RCS de BASTIA.

N° 57

RESTAURANT L'ESTATINA

SASU au capital de 200,00 Euros
Résidence Abbartello, 20113 Olmeto
820054377 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31/03/2018, il a été pris acte de modifier l'objet social de la société, à compter du 31/03/2018 **Nouvel objet social :** Restauration traditionnelle et Ventes à emporter Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

N° 58

CARBURANT ATELIER ROSSI SERVICES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 20.000 euros
Siège social : Lieu_dit Villaranda
20167 Alata
RCS Ajaccio 539 676 270

Aux termes d'une décision en date du 19/04/2018, l'associé unique a décidé : - d'étendre l'objet social aux activités de : "Achat et vente de véhicules d'occasion" et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 59

SARL FRANCISCHINO

SARL au capital de 1000 euros
30, avenue Rolland Garros
13009 Marseille
750693111 RCS Marseille

Le 01/04/2018, l'AGM a décidé : - de transférer le siège au **Lieudit Francischino 20131 PIANOTTOLI CALDARELLO** au 01/04/2018 ; - de nommer gérante Mme Nathalie CHIVAS sise 30 avenue Rolland Garros 13009 Marseille, en remplacement M Michel BANTI démissionnaire. Immatriculation au RCS d'Ajaccio et radiation du RCS de Marseille.

N° 60

SCI DE FORNALI

Société Civile au capital de 1.829,39 €
Siège social :
Route de Fornali, Campo Di Fiori
20217 Saint-Florent
444 014 088 R.C.S. Bastia

Suivant procès-verbal en date du 10 mai 2012, l'assemblée générale a décidé de proroger la durée de la société de 40 années, à compter du 10 mai 2012 jusqu'au 26 juin 2052. En conséquence, l'article 5 des statuts a été modifié.

Le représentant.

CHANGEMENT DE NOM

N° 61

AVIS

Monsieur Jean-Philippe, Antoine FARJOUNEL, né le 24 juin 1979, à Bastia [20], de nationalité française, marié le 10 septembre 2011 avec Madame Adriana MARTELLI, née le 12 mai 1986 à Bastia [Haute-Corse], dont deux enfants sont issus de cette union : - Paul Philippe FARJOUNEL MARTELLI, né le 7 août 2012 à Bastia [Haute-Corse] ; - Ghjuliana Sandra FARJOUNEL MARTELLI, né le 7 août 2012 à Bastia [Haute-Corse] ; Monsieur Jean-Philippe Antoine FARJOUNEL est également le père de : - Francescu Andria Jacques FARJOUNEL, né le 16 mars 2002 à Bastia [Haute-Corse] ; issu de son union libre d'avec Madame Christelle RUGGIERI, née le 22 janvier 1978 à Bastia [Haute-Corse], **ENTEND** former une demande de changement de nom afin de porter, en lieu et place du nom FARJOUNEL, celui de SPINOSI.

ICN : Annonce légale
TEL : 04 95 32 04 40

N° 62



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

COLLECTIVITÉ DE CORSE

M. le Président du Conseil Exécutif
 Direction de la Commande Publique
 Service de gestion des procédures de marchés
 11, bis Rue Del'Pellegrino
 BP 414
 20183 AJACCIO - CEDEX
 Tél : 04 95 29 15 30

Référence acheteur : **MAB 2018-020**

L'avis implique un marché public

Objet : Travaux spéciaux sur les talus amont et aval, maçonnerie, hydraulique et revêtement (3 lots) du Vergajo à ZICAVO.R.D. 757a

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Lot N° 1 - Maçonnerie

Lot N° 2 - Travaux spéciaux

Lot N° 3 - Revêtement

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Remise des offres : 22/05/18 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 20/04/2018

L'avis autorise la candidature MPS.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

N° 63

SCP MORELLI-MAUREL & Associés

Diamant III - 2, avenue de Paris
 20000 Ajaccio

Tel : 04.95.21.49.01 - Fax : 04.95.51.27.73

Email : contact@corsicalex-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**Au Palais de Justice d'Ajaccio,
 au plus offrant et dernier enchérisseur,
 au Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio le**

JEUDI 21 JUIN 2018 à 9 HEURES

Département de Corse du Sud - commune d'AFA,
 Dans la copropriété cadastrée C 110 - 111 - 304 et 305, [copropriété constituée de 3 bâtiments A, B et C, et divisée en 9 lots (1à 9),

- Le lot 8 de la copropriété, ce lot décrit à l'état descriptif de division comme, dans le bâtiment C, un appartement situé au rez-de-chaussée, côté Est, comprenant cuisine, séjour, cellier, salle de bains, wc, deux chambres.

Auquel lot correspondent les 370/1.000èmes des parties communes du bâtiment C et les 187/1.000èmes des parties communes générales à l'ensemble immobilier. Cet appartement, et son accès, décrits au procès-verbal descriptif du 07.07.2017.

Mise à prix : 100.000 Euros

SERVITUDES :

L'état descriptif de division publié de cette copropriété mentionne les constitutions de servitude suivantes :

- Sur le terrain compris dans le lot n° 9, du bâtiment C, a été implanté un puits d'eau potable alimentant les différents bâtiments. En conséquence, est créée une servitude de puisage sur le lot au profit de l'ensemble des bâtiments A, B et C, entraînant servitude de passage aux fins d'entretien dudit puits.

- Sur le terrain rattaché au lot n° 6 du bâtiment B, a été enfouie une fosse septique au profit du bâtiment C. Aussi, une servitude de raccordement à cette fosse est créée au profit de l'ensemble des lots du bâtiment C, entraînant droit de passage, au profit de ces mêmes lots, afin de curer ou réparer la fosse [...] ».

Cf. « plan des réseaux » annexé à l'état descriptif de division notarié ».

Visite des lieux par le Ministère de la SCP ROBERTO RUDI (Tel : 04.95.20.93.72), le : mercredi 09 mai 2018 de 11 heures à 12 heures

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

(Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires, et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", pour consultation).

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio,

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

* Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 2 Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à AJACCIO,

* Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

* Site internet : <http://www.encheresjudiciaires.com>

Fait et rédigé à AJACCIO,
 le 5 avril 2018
 POUR EXTRAIT. (08001154)

N° 64



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse
 22 Cours Grandval - BP 215
 20187 AJACCIO CEDEX.
 Tél : +33 495516464. Fax : +33 495516621.
 Courriel : commande.publique@ct-corse.fr.
 Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Objet du marché : Chemin de Fer de Corse - Pont Eiffel sur le Vecchio - Maîtrise d'œuvre - Suivi des travaux

Numéro de référence : 18S 0011

Date limite de remise des offres : Le 18 mai 2018 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante: www.corse.fr - Rubrique Services en ligne.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18 avril 2018

N° 65

SOCIETE DE CAUTION MUTUELLE ET ARTISANALE DE LA REGION CORSE " SOCAMA REGION CORSE "

Société coopérative de caution mutuelle à capital variable
 régie par la loi du 13 mars 1917 et l'ensemble des textes relatifs
 au cautionnement mutuel et aux établissements de crédit,
 inscrite par la Chambre Syndicale des Banques Populaires sous le n° A 453
 et agréée collectivement par le comité des établissements de crédit
 (décret du 25 juin 1993)

Siège social : 6, avenue Antoine Serafini - 20000 Ajaccio
 300 189 420 R.C.S Ajaccio

AVIS DE CONVOCATION EN ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE Le 15 mai 2018

Les sociétaires sont informés qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire le 15 mai 2018 à 10 heures, au Chambre des métiers Corse du Sud, chemin Sposata, Lieudit Bacciocchi, 20090 AJACCIO.

En effet, faute d'avoir réuni le quorum requis le 26 avril 2018 et d'avoir délibéré valablement à cette date, l'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée une seconde fois conformément aux dispositions légales.

Et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

* Lecture du rapport de gestion et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice clos le 31/12/2017

* Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et L 225-102 du Code de commerce et approbation des conventions susvisées.

* Approbation du bilan et du compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2017.

* Affectation du résultat de l'exercice 2017.

* Quitus de gestion au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

* Fixation du plafond des engagements assurés par la SOCAMA CORSE

* Remboursement des fonds de garantie pour crédit échu

* Constatation du capital social au 31/12/2017.

* Rémunération du Commissaire aux comptes

* Fixation du montant de l'allocation forfaitaire compensatrice allouée au conseil d'administration

* Point sur la composition du Conseil d'Administration.

* Renouvellement des membres du conseil d'administration

* Pouvoirs en vue d'effectuer toutes les formalités de publicité et autres prescrites par la loi

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

* Modification liées au statut de société de financement et à la gouvernance de ces sociétés au regard du Code Monétaire et financier

* Suppression de certains articles ou mentions obsolètes :

* Suppression de l'ancien article 31 ;

* Suppression des anciens articles 35-36-37-38-et 39 sans objet

* Prise en compte de l'évolution de la réglementation du commissariat aux comptes (ancien article 34) ;

* Prise en compte des dispositions de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire dite ESS ;

* Anciens articles 17, 18 et 27

* Anciens articles 21 et 48

* Introduction d'un nouvel article relatif à la révision coopérative ;

Et réécriture ou réorganisation de certaines clauses afin d'améliorer la lisibilité des statuts et le fonctionnement de la société [articles 1, 2, 4, 6, 7,13, 14, 16, 19, 20, 21, 22, 23, 24,26, 27, 28, 29, 30, 32, 33, 34, 40, 41, 42, 43, 45, 46, 48, 50, 51, 52, 56] ;

* Renumérotation des articles consécutive aux adjonctions effectuées et adoption de l'ensemble du texte des statuts

* Pouvoir en vue d'effectuer toutes les formalités de publicité et autres prescrites par la loi.

Des formules de procuration peuvent être adressées aux sociétaires, sur demande faite au siège social

Le Conseil d'Administration.

PROCÉDURE ADAPTÉE-ENTITE ADJUDICATRICE (MONTANT INFÉRIEUR À 443.000 € HT)

CCI2B/DC/2018.043

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant : M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/activités aéroportuaires

Objet du marché :

La réalisation des prestations d'audits internes et d'assistances techniques dans le cadre du contrôle de conformité aéroportuaire des Aéroports de Bastia-Poretta et Calvi Sainte-Catherine

Lieux d'exécution :

Aéroports de Bastia-Poretta et Calvi Sainte-Catherine

Type de marchés : Marchés Services

Nomenclature Européenne CPV :

79212000-3/Services d'Audit

Caractéristiques principales :

Audits internes prévus dans la partie relative au contrôle de la conformité réglementaire des aéroports dans le cadre des exigences européennes du règlement n°139/2014 de la commission du 12 février 2014 établissant des exigences et des procédures administratives relatives aux aéroports conformément au règlement n°216/2008 du Parlement Européen et du conseil (ADR.OR.D.005 et les AMC correspondants)

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de passation du marché :

Procédure adaptée définie par les articles, 1er, 27, 34.1.b du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'Ordonnance du 23 juillet 2015.

Mode de dévolution :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article 12 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 car celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteux l'exécution des prestations.

L'avis concerne un marché public.

Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

* Les articles 110 à 131 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016

* Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

* Crédits ouverts aux sections : 130 et 135

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

LE DOSSIER SERA ADRESSE AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE RECEPTION :

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produira à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des **articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail** concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de prestations effectuées au cours des trois dernières années similaires ou équivalentes à l'objet du marché, indiquant le montant, la date et le destinataire publics ou privés.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 24 Mai 2018 à 10 heures

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

- garanties et de la capacité économique et financière,

- des capacités techniques et professionnelles,

- des références pour des prestations similaires ou équivalentes effectuées sur les trois dernières années.

CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES QUI SONT PRECISEES DANS LE REGLEMENT DE CONSULTATION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

* Prix : 60 %

* Valeur technique : 40 % :

Un mémoire technique précisera les dispositions que l'entreprise propose pour l'exécution des prestations du présent marché à savoir :

- L'expérience professionnelle de l'entreprise pour des missions similaires ou équivalentes,

- Les moyens humains dédiés, leurs expériences professionnelles et leurs qualification pour chacune des phases de la mission,

- Le détail de la méthodologie adoptée pour réaliser les audits et les rapports pour chacune des phases de la mission,

* Le nombre de Jours d'audits sur le site pour chaque phase de la mission,

* Le programme prévisionnel pour chaque phase de la mission

Durée de validité des offres : 06 mois (180 jours)

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2018.043

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité

Palais Consulaire - BP 210

20293 BASTIA Cedex

ou

téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs : Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Aéroport de Bastia

Tel : 04.95.54.54.61/04.95.54.54.53

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano

20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 23 avril 2018

N° 67



COMMUNE D'ERSA

DEPARTEMENT HAUTE-CORSE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Mairie d'ERSA - 20275 ERSA

Objet du Marché : Réalisation des travaux pour la résorption du stationnement automobile sur la plage de Tollare et la création d'une aire de stationnement en arrière du Hameau de Tollare.

Mode de Passation du marché : Selon l'article 28 du nouveau code des marchés

Demande de renseignements complémentaire et retrait dossier :

Mairie Ersa - 20275 ERSA

Tel : 04-95-35-60-96

Critère de notation :

Moyens matériels et humains,

Référence de travaux similaires,

Mode opératoire,

Moyens mis en oeuvre,

Critère jugement de l'offre :

Prix : 40%

Valeur technique : 40%

Délai : 20%

Date du présent envoi : 25-04-2018

Date limite des offres : 18-05-2018 à 11H30

Adresse dépôt dossier : Mairie Ersa - 20275 ERSA

Avis consultable sur le site SITEC

N° 68



AVIS DE MARCHÉ

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

COMMUNE DE PATRIMONIO
Hameau Canale - 20253 PATRIMONIO
Tél : 04 95 37 08 49

Courriel : mairie.patrimonio@mic.fr

Objet du marché : REHABILITATION DE LA PRISE EN RIVIERE ET DU PASSAGE A GUE DE L'ACCES AU CAPTAGE D'EAU POTABLE

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Charges.

Visite du site obligatoire. Les modalités sont décrites dans le règlement de la consultation.

Variants libres : Non Autorisées - **Variants exigés :** sans objet

Type de Procédure : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de négocier selon les modalités décrites dans le règlement de la consultation.

Documents justificatifs à produire dans le cadre de la candidature :

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 [lettre de candidature] et DC2 [déclaration du candidat] ou le DUME.

Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. Ils comprendront ou seront complétés par les éléments prévus aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, intervenant pour la sélection des candidatures.

Critères de sélection des candidatures : Garanties et capacités techniques et financières, Capacités professionnelles

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1. Le prix des prestations : 60%
2. La valeur technique : 40%

Date limite de réception des offres : 18 MAI 2018 à 11h00

Délai de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Modes de retrait des documents de la consultation :

Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis de marché via le profil d'acheteur : www.marchesonline.com.

Les soumissionnaires pourront s'identifier sur le site et indiquer une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications. Les documents sont également disponibles sur support papier. Pour les modalités de retrait des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

Modalités et Adresse de remise des plis :

Transmission des candidatures et des offres sur support papier ou par voie électronique. Les candidats doivent choisir un seul mode de transmission :

La transmission électronique via la plateforme de dématérialisation www.marchesonline.com ou la transmission sur support papier adressé à Monsieur le Maire de la Commune de PATRIMONIO.

Le contenu des plis ainsi que les différentes modalités de transmission sont décrits dans le règlement de la consultation.

Horaires de la collectivité : Du Lundi au Vendredi : 09h00 - 12h00 et 14h00 - 17h00
Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus : BET POZZO DI BORGIO - Lot Arbuca - Ceppo - 20620 BIGUGLIA - Tél : 04.95.30.59.69 - Fax : 04.95.30.60.02

Email : bastia@pozzodiborgio.fr

Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

www.marchesonline.com

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia - Chemin Montepiano - 20407 BASTIA Cedex
Tél : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55 - courriel : greffe.ta-bastia.juradm.fr

Date d'envoi à la publication : 24/04/2018

Le Maire,

N° 69

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

M. Christian BENEDETTI - Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 618 - 20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30

Référence acheteur : 18/PI/008/MA

L'avis implique un marché public

Objet : Numéro de la consultation : 18/PI/008 Maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'un ouvrage hydraulique

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché :

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60% Prix des prestations

20% Valeur technique : Les moyens techniques et humains affectés à l'opération pour assurer la qualité des prestations ainsi que les références du candidat dans le domaine

20% Valeur technique : Le justificatif de la proposition de rémunération au regard de l'étendue de la mission, son degré de complexité ainsi que les méthodes que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution de la mission

Remise des offres : 15/05/18 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 24/04/2018

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 70



COMMUNE de GROSSETO PRUGNA

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

1ère parution,

Par délibération en date du 3 mai 2017 N° 43/17, le Conseil Municipal de GROSSETO-PRUGNA a décidé de procéder à une enquête publique relative à l'intégration de la route de l'Alba - Aucciolli dans le domaine public routier de la Commune.

Monsieur Laurent CALVET a été désigné par Arrêté du Maire N°40/18 en date du 23 mars 2018 et 44/18 en date du 06 avril 2018, en qualité de Commissaire Enquêteur. L'enquête publique se déroulera au centre administratif de PORTICCIO du **mercredi 16 mai au vendredi 1er juin 2018 inclus**.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, y seront tenus à la disposition du public pendant la durée de l'enquête :

- Du lundi au jeudi, de 9h00 à midi et de 13h30 à 17h00,
- Le Vendredi, de 9h00 à midi et de 13h30 à 16h00,
- à l'exception des samedis, dimanches et jours fériés.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur au centre administratif de Porticcio, BP 93 - boulevard Marie-Jeanne BOZZI, 20166 PORTICCIO, qui les annexera au registre après les avoir visées.

Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Porticcio, dès la publication du présent arrêté. Il sera en outre également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :

www.grossetoprugna.fr.

Les observations, propositions et contre-propositions, pourront également être déposées par courrier électronique, envoyé à mairie-de-porticcio@wanadoo.fr.

Elles sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur le commissaire enquêteur Laurent Calvet, sera présent, au siège de l'enquête, centre administratif de Porticcio, pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- mercredi 16 mai 2018 de 9 heures à 12 heures,
- vendredi 25 mai 2018 de 9 heures à 12 heures,
- vendredi 1er juin 2018 de 14 heures à 17 heures.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur dispose de 30 jours pour remettre son rapport et ses observations motivés à la mairie de Porticcio et à la préfecture, pour y être tenue pendant 1 an à la disposition du public.

A l'issue de l'instruction, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de l'intégration de la route dans le domaine public routier communal.

N° 71

Martine CAPOROSI POLETTI

Docteur en Droit, Avocat, 35, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tél 04 95 31 85 59 - Fax 04 95 31 82 38

Courriel : avocat@caporossi-poletti.fr

VENTE SUR LICITATION

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Palais de Justice Rond-Point de Moro Giafferi - 20407 BASTIA cédex

Audience du jeudi 7 juin 2018 à 11 heures

A l'audience du jeudi 7 juin 2018 à 11 heures,

Il sera procédé aux requêtes, poursuites et diligences de :

Monsieur MAURY André Augustin, né le 9 mai 1955 à Marseille (Bouches-du-Rhône), de nationalité française, domicilié Villa André, Quartier Paratojo à BASTIA [20200] Ayant pour avocat Maître Martine CAPOROSI-POLETTI, Avocat au Barreau de Bastia, demeurant 35, boulevard Paoli - 20200 BASTIA Tél. 04.95.31.85.59 - Fax : 04.95.31.82.38 - Mail : avocat@caporossi-poletti.fr, lequel se constitue sur la présente poursuite de vente et ses suites.

En présence ou eux dûment appelés de :

Madame GIOVANNETTI Marie Antoinette, née le 26 septembre 1953 à Patrimonio (Haute-Corse), de nationalité française, domiciliée chez monsieur Nonce GIOVANNETTI, Hameau Palazzo à PATRIMONIO [20253]

Collocitant

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Bastia en date du 16 juillet 2009, confirmé par arrêt de la Cour d'Appel de Bastia du 2 décembre 2015,

La vente du bien dont la description est la suivante :

Une maison d'habitation sise sur le territoire de la commune de PATRIMONIO (Haute-Corse) figurant au plan cadastral rénové de ladite commune sous le numéro 157 de la section B lieudit Calvello, pour une contenance de 5 ares 42 centiares, **Sur la mise à prix de :** CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150.000,00 €).

Ce bien est libre de tout occupant.

Il peut être visité par toute personne intéressée.

L'organisation des visites est confiée à la SCP CHRISTOPHE LECA-CELINE MARZOCCHI, huissiers de justice à Bastia [20200], 35 boulevard Paoli (Tél : 04 95 55 00 80 - Fax : 04 95 55 00 81).

Les clauses et les conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de la vente, qui peut être consulté au Greffe du juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de Bastia ou au cabinet du poursuivant.

Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de Bastia.

AVIS DE PUBLICITE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

M. Christian BENEDETTI - Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 618
20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05
mèl : marches-publics@odarc.fr
web : <http://www.odarc.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Autre - EPIC chargé de la mise en œuvre d'actions tendant au développement de l'agriculture et à l'équipement du milieu rural ;

L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.

Durée : 24 mois

Accord-cadre avec un seul opérateur.

Estimation de la valeur totale des acquisitions pour l'ensemble de la durée de l'accord-cadre

Valeur estimée (H.T.) : 215.000,00 euros

Objet : Numéro de la consultation : 18/FS/006 Prestation de services de conseil en plan média et d'achat d'espaces publicitaires pour le compte de l'ODARC

Référence acheteur : 18/FS/006/BO

Type de marché : Services

Procédure : Procédure adaptée

Code NUTS : FRM02

Durée : 24 mois.

Description : Le présent marché a pour objet de confier au titulaire l'élaboration de conseil et de stratégie en plan média, puis la négociation, l'achat et la gestion des espaces publicitaires nécessaires à la réalisation de campagnes de promotion ou de fidélisation des publics.

Forme de marché : à bons de commande avec maximum.

Attribution d'un marché unique.

Classification CPV :

Principale : 79341100 - Services de conseils en publicité

Complémentaires : 79341200 - Services de gestion publicitaire

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : non

Les variantes sont refusées

Quantité/étendue :

Montant total des prestations pour la durée de l'accord-cadre : Période n°1 Maximum HT 215.000,00 euros Total : 215.000,00 euros(s)

Valeur estimé hors TVA : 215.000,00 euros

Conditions relatives au contrat

Cautionnement : Aucune clause de garantie financière prévue.

Financement : Prestations réglées par des prix forfaitaires et prix unitaires Prix fermes. Aucune avance prévue. Délai global de paiement des prestations de 30 jours. **Modalités de financement des prestations :** Le financement est effectué sur les fonds propres de l'ODARC. Le mode de règlement choisi est le paiement par mandat administratif.

Forme juridique : Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire de l'accord-cadre.

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Liste et description succincte des conditions :

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner ; Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail ;

Capacité économique et financière :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ;

Référence professionnelle et capacité technique :

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années; Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat;

Marché réservé : NON

La prestation n'est pas réservée à une profession particulière.

Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché : NON

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60% Prix des prestations

20% Valeur technique : Composition de l'équipe dédiée à l'exécution des prestations avec production des CV, expériences.

20% Valeur technique : Description de la méthodologie de travail pour répondre aux besoins.

Renseignements administratifs :

OFFICE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DE CORSE CELLULE JURIDIQUE ET MOYENS GENERAUX

Avenue Paul Giacobbi
BP 618
20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05
mèl : marches-publics@odarc.fr

Renseignements techniques :

.../...

OFFICE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DE CORSE CELLULE JURIDIQUE ET MOYENS GENERAUX

Avenue Paul Giacobbi
BP 618
20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05
mèl : marches-publics@odarc.fr

Si vous ne pouvez pas télécharger ces documents, demandez les par voie postale à :

OFFICE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DE CORSE CELLULE JURIDIQUE ET MOYENS GENERAUX

Avenue Paul Giacobbi
BP 618
20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05
mèl : marches-publics@odarc.fr

Remise des offres : 15/05/18 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Validité des offres : 180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires :

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur. En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique [CD-ROM, clé usb...] n'est pas autorisée.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible.

Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites prévues.

Si un nouveau pli est envoyé par voie électronique par le même candidat, celui-ci annule et remplace le pli précédent.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier.

Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents.

Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles. Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat. Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau [**] du RGS.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un antivirus régulièrement mis à jour.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu.

Le candidat concerné en sera informé. Après attribution, l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Numéro de la consultation : 18/FS/006

Adresse à laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : OFFICE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL DE CORSE CELLULE JURIDIQUE ET MOYENS GENERAUX

Avenue Paul Giacobbi
BP 618
20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30 - Fax : 04 95 33 86 05
mèl : marches-publics@odarc.fr

Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA
Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex
Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55
mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation :

COMITÉ CONSULTATIF INTERRÉGIONAL DE RÈGLEMENT AMIABLE DES DIFFÉRENDS ET LITIGES RELATIF AUX MARCHÉS PUBLICS,

Secrétariat du comité, place Félix Baret,
CS 80001, 13282 MARSEILLE - Cedex 06
Tél : 04 84 35 45 54 - Fax : 04 84 35 44 60,
mèl : catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

- **Référé précontractuel :** jusqu'à la signature du contrat, article L 551-1 du code de justice administrative. Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif, avant la signature du marché public ou de l'accord-cadre.

- **Recours pour excès de pouvoir en cas de déclaration d'infructuosité de la procédure :**

Dans l'hypothèse d'une déclaration d'infructuosité de la procédure, le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre cette décision, devant le tribunal administratif. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent courrier.

Envoi à la publication le : 25/04/18

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

PROCHAINE PARUTION

ICN - 04/05/2018 - N°6716

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

BP 345 - 20297 Bastia Cedex

LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 74

Par jugement en date du 17/04/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Géronimi Jean Daniel
4, Quartier Salvadori - "Geronimi et Fils"
20200 Santa Maria di Lota

Activité : Peintre en bâtiment
RM : N° 488 084 419 [485.13.2B] Radié
Date de cessation des paiements :
17/10/2016

Liquidateur :

SELARL BRM,
(Me Bernard Roussel)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 75

Par jugement en date du 17/04/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire Simplifiée de :

Web2.0 Made In Corsica [SAS]
Migliacciario - Route de l'Ecole
20243 Prunelli di Fiumorbo

Activité : Programmation informatique
RCS Bastia : B 814 153 664, 2015 B 498

Liquidateur :

SELARL BRM,
(Me Bernard Roussel)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

N° 76

Par jugement en date du 17/04/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

De Almeida Gomes Maria, Fernanda
"Poème de Fleurs"
Espace Moracchini
Lieu-dit Folelli
20213 Penta di Casinca

Activité : Fleuriste
RCS Bastia A 438 887 507, 2012 A 252
Date de cessation des paiements :
17/04/2018

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRM
(Me Bernard Roussel)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4
20200 Pietranera.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 77

Par jugement en date du 17/04/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Ola [SARL]
Route de la Mer
Chez M. Orsucci Dominique
20240 Ghisonaccia

Activité : Grande restauration, pizzeria, snack, buvette, location de bateaux et jet ski.... Lieu-dit Pinia, 20240 Ghisonaccia

RCS Bastia B 792 983 306, 2013 B 251
Date de cessation des paiements :
17/04/2018

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRM
(Me Bernard Roussel)
Imm. U Boscu d'Oru - Bât B4

20200 Pietranera.
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

ARRÊT PLAN DE REDRESSEMENT

N° 78

Par jugement en date du 17/04/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a arrêté le Plan de Redressement de :

SARL Subrini et Compagnie [SARL]
Hôtel Eden Park
Serriera
20147 Partinello

Activité : Hôtel. Restaurant. Débit de boissons
RCS Ajaccio 343 390 084 [1988 B 20]

A fixé la durée de ce plan à 10 ans

Commissaire à l'exécution du plan :

Jean-Pierre Celeri
22, Cours Napoléon
20000 Ajaccio

CESSATION DES PAIEMENTS

N° 79

Par jugement en date du 17/04/2018, le Tribunal de Commerce de Bastia a reporté au 29/05/2015, la date de cessation des paiements de :

SAS Vannucci Compagny [SAS]
"Spar" Centre Commercial
de Ficabrana, Plaine
20620 Biguglia

Activité : Alimentation générale et libre service
RCS Bastia : B 529 176 992, 2010 B 546

Actuellement en état de Liquidation Judiciaire

Pour extrait,
SCP Me Nicole CASANOVA,
Greffier,

DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 80

LINEACORSA,

SARL au capital de 2000 euros
Siège social : sciancada serragio
20231 Venaco
453432650 RCS RCS Bastia

Le 06/03/18, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de RCS BASTIA.

N° 81

MINIGIO

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 1.000 euro
Siège social : Lieu dit Saint Pancrace
Rn 193, 20600 Furiani
Siège de liquidation :
Lot n° 1 Lotissement le lancone
20620 Biguglia
RCS Bastia B 810 100 321

L'Assemblée Générale Ordinaire du 31 Décembre 2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Micaël CADINU de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion, constaté la clôture des opérations de liquidation ainsi que la radiation de la société à compter du jour de ladite assemblée.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 82

VALMOS

SARL au capital de € 14.391,19
Siège social : 25, Boulevard Paoli
20200 Bastia
312.800.709 RCS Bastia

Par déclaration du 16 avril 2018 la société LA MAROQUINERIE SAS, associée unique de la société VALMOS, a décidé la dissolution anticipée de ladite Société. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de Commerce de BASTIA.

N° 83

SCI MEZZA COSTA

SCI au Capital social de 100 €
Résidence Le Verger, Bât. A
20620 Biguglia
Siret 830 671 897 00015

Suite à l'AGE du 28/02/2018, les Associés ont décidé de la dissolution anticipée de la SCI MEZZA COSTA au 28/02/2018. Mr AZAHAF Rachid, sis Résidence Le Verger, Bât. A, 20620 BIGUGLIA, est nommé Liquidateur pour une durée de 2 mois. Le siège de la liquidation et de correspondance est fixé à l'adresse du siège social.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de BASTIA.

Pour avis,
Mr AZAHAF Rachid,
Liquidateur.

N° 84

CORSE BIKE

SARL au capital de 20000,00 Euros
18, Rue Dell Pellegrino
20090 Ajaccio
800922478 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'AGE en date du 23/04/2018 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/10/2017, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Richard KELLER, C/o OXYGEN TERRA, VILLA GRIMALDI RUPIONE, AJA DI PETRA, 20166 PIETROSELLA et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur Monsieur Richard KELLER. Mention en sera faite au RCS de Ajaccio.

N° 85

CASABAT

SARL au capital de 500,00 Euros
Chez Eurl Ange Trojani,
Cc Luccisano, 20290 Lucciana
531104297 R.C.S. Bastia

Par décision de L'AGE en date du 18/04/2018 il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 18/04/2018, nommé en qualité de liquidateur Monsieur olivier orlandi, clos palatino, rte de cannavigia, 20290 Borgo et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur Monsieur olivier orlandi. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

ICN : Annonce légale
FAX : 04 95 32 02 38

N° 86

CORSE BIKE

SARL au capital de 20000 Euros
18, Rue Dell Pellegrino
20090 Ajaccio
800922478 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'AGE en date du 23/04/2018 les Associés ont : - approuvé les comptes définitifs de la liquidation, - donné quitus au Liquidateur, Monsieur Richard KELLER c/o OXYGEN TERRA, AJA DI PETRA, VILLA GRIMALDI RUPIONE, 20166 PIETROSELLA, pour sa gestion et décharge de son mandat, - prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Ajaccio.

N° 87

AVIS

IC [IC] SARL au capital de 100 euros, Sovertello Lieu dit 20230 San Nicolao. RCS Bastia 822457636. A compter A.G.E du 31-12-2017: Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire. Liquidateur durée liquidation: M. MAZZONI Frédéric, 8 Montée de Saint Menet, 13011 Marseille. Siège liquidation: 8 Montée De Saint Menet 13011 Marseille. Mention au RCS Bastia.

N° 88

AVIS

SARL [IC] IC en liquidation au capital de 100 euros. Siège: Sovertello Lieu dit, 20230 San Nicolao. RCS Bastia 822457636. A compter A.G.E du 31-12-2017: Approbation des comptes de liquidation. Quitus au liquidateur, décharge de son mandat. Clôture de liquidation. Radiation de la société. Dépot comptes de liquidation au RCS de Bastia.

DERNIERES MINUTES

N° 89

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé de SARTENE en date du 28 Mars 2018, il a été constituée une Société aux caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : A PUNTA BIANCA

Siège : LIEUDIT ORASI, 20100 SARTENE

Objet : L'activité de conciergerie privée.

Durée : 60 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 5.000 euros, composé de cent actions de cinquante euros chacune

Apports en numéraire : 5.000 euros libérés de la moitié à la constitution.

Président : Madame TORNE-SISTERO Alexandra, demeurant à SARTENE (20100) Lieudit Orasi Casa Laetitia, nommée pour une durée illimitée.

Agrément : Les transmissions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la société.

Immatriculation : au RCS d'Ajaccio.

Pour avis
Notaire.



N° 90

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale numéro 18 parue dans "L'informateur Corse Nouvelle" semaine du 23 au 29 mars 2018 numéro 671 0 concernant l'avis de constitution de la société "SCI ABANDERA";

Il convenait de lire :

Siege social : Domaine de Murtoli, lieudit ERBAJO, 20100 SARTENE

Apport immobilier : il y a lieu de lire section C pour les parcelles numéros 483,484, 487,488, 1221 à 1224, 566 à 568, 574 à 576.

Pour avis,
Maître Sylvie MICHELLI,
Notaire.

N° 91

MNZ BATIMENT

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Giettere, 20113 Olmeto

834 748 352 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société MNZ BATIMENT en date du 4 avril 2018 et d'un acte sous signature privée en date à OLMETO du 4 avril 2018, enregistré à AJACCIO le 13/04/2018 bordereau 2018 11844 case 2018 A 00549, Monsieur Nicolas, Jean, Franck ZEDDA demeurant Les Cannes 20113 OLMETO **A fait apport** à la société MNZ BATIMENT, société à responsabilité limitée au capital de 1000 euros ayant son siège social Giettere, 20113 OLMETO, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AJACCIO sous le numéro 834 748 352, D'un fonds de commerce de maçonnerie générale, gros œuvre de bâtiment exploité à Giettere, 20113 OLMETO, pour lequel Monsieur Nicolas, Jean, Franck ZEDDA est immatriculé au Registre du commerce et des sociétés de AJACCIO sous le numéro 439 347 337, L'entrée en jouissance a été fixée au 1er janvier 2018. Cet apport évalué à CENT VINGT MILLE euros et consenti net de tout passif, a été rémunéré par l'attribution à l'apporteur de 12.000 parts de 10 euros chacune, émises par la société MNZ BATIMENT à titre d'augmentation de son capital social. Les créanciers de l'apporteur pourront dans le délai de dix jours suivant la dernière en date des publications légales, faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO et pourront, dans le même délai, faire opposition par acte extrajudiciaire auprès de Monsieur Nicolas, Jean, Franck ZEDDA, demeurant Les Cannes 20113 OLMETO, chez qui domicile a été élu à cet effet.

Pour avis,
La Gérance.

N° 92

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans L'informateur Corse Nouvelle, le 30/03/2018, concernant la société CORSE LOISIRS RECREATIFS, lire RN 198, Zonza 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio **en lieu et place** de RN 198, Sainte Lucie de Porto-Vecchio 20144 Zonza

N° 93



Société Civile Professionnelle

Titulaire d'un Office Notarial

Maîtres Alain SPADONI

Olivier LE HAY
et Charles SANTUCCI

Immeuble "Le Régent"

3, avenue Eugène Macchini

B.P. 101 - 20177 Ajaccio Cedex 1

Tél : 04.95.51.76.76

Fax : 04.95.51.15.08

AVIS DE DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DE LAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547

du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 09 avril 2011,

Monsieur Giacoborso Raymond de PERRETTI a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire de la République, recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, associé de la Société Civile Professionnelle dénommée "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial" dont le siège est à AJACCIO (Corse du Sud), "Le Régent", 3, avenue Eugène Macchini, le 11 avril 2018, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession :

Maître Olivier LE HAY, notaire à AJACCIO (CORSE-DU-SUD), référence CRPCEN : 20004, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 94

DIAMANT ET CIE

Société En Nom Collectif

Au capital de 7622.45 €

Siège social :

2, Boulevard Madame Mère, B.P.813

20192 Ajaccio Cedex 4

324 005 552 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 31 décembre 2016, il résulte que :

Aux termes d'un traité de fusion en date du 31/12/2016 des sociétés suivantes, associées de la société en nom collectif DIAMANT ET CIE :

- DIAMANT IMMOBILIER, SARL au capital de 74.800 euros siège 2 Bd Mme Mère BP 813, 20000 AJACCIO, 325 221 380 RCS AJACCIO

Et
- SOCIETE DU DIAMANT SARL au capital de 152 449 euros, siège 2 Bd Mme Mère, BP813, 20000 AJACCIO, 046 920 401 RCS AJACCIO

Ont été absorbées par la société MIP - MEDITERRANEENNE D'INVESTISSEMENT ET DE PARTICIPATIONS, société à responsabilité limitée au capital de 500.000 euros, 323 838 094 RCS AJACCIO dont le siège social est situé 2 boulevard Madame MERE B.P.813 - 20192 AJACCIO CEDEX 4.

La société est à présent détenue en totalité par la société MIP déjà associée et société absorbante l'article 9 des statuts est modifié en conséquence.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de AJACCIO.

Pour avis,
Le représentant légal.

N° 95

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans le journal l'informateur Corse Nouvelle en date du 06 avril 2018, concernant la société MAJACAN - 33 Rue de la Touche Ablin.

Il y avait lieu de lire comme nouvelle adresse du siège social SAGONE [20118] - CAMINU SANT'APPIANU-LA TORRA - COMMUNE DE VICO et non SAGONE [20118] - CAMINU SANT'APPIANU-LA TORRA, comme inscrit par erreur.

Fontaine à eau de source Corse

www.zilia5g.com

zilia
eau de source
des montagnes corses

5G

L'eau de source Corse à portée de main !
Un système agréable et convivial
Une utilisation très simple
Idéale été comme hiver, froide ou chaude



FUNTANA CORSA

(Haute Corse)

☎ 04.95.30.94.39

Fax : 04.95.30.94.52

Courriel : anne-marie.fratani@wanadoo.fr

SODIFO

(Corse Du Sud)

20090 AJACCIO

☎ 04.95.10.79.31

Fax : 04.95.22 68.04

Courriel : sodifo@wanadoo.fr



MICRUNELLA, HISTOIRE DE PARTICULES... AFFINITAIRES

**Paru aux éditions Alain Piazzola,
Micrunella est un ouvrage trilingue
(corse, islandais, français) destiné au jeune public.
Il est aussi une occasion de nouer des liens
entre la Corse et l'Islande.**

Il était une fois une particule, plus petite qu'un grain de poussière, et dotée d'un esprit curieux, qui rêvait de parcourir le monde... Ainsi commence l'histoire d'Agnarögn -devenue Micrunella en corse et Micronette en français- écrite par Guðrún Anna Matthíasdóttir, islandaise d'origine et corse d'adoption. C'est aussi l'histoire d'une collaboration entre l'auteure et Santu Massiani, passionné de langue corse et traducteur, qui a donné lieu à la publication d'un ouvrage pour la jeunesse, traduit en trois langues, l'islandais, le corse et le français. Guðrún Anna Matthíasdóttir, écrivaine et photographe, est tombée amoureuse de la Corse en 2010. «*Au départ, je comptais y rester un an, aujourd'hui, cela fait huit ans que je vis ici. Pourtant, j'aime mon île, j'y retourne très souvent, mais la vie en Corse est très agréable, je dois avouer. Nous avons beaucoup de points communs, tout d'abord le relief et la mer... Et, comme nous, vous avez gardé le côté sauvage de l'île. La grande différence entre les deux est la température, il fait plus chaud ici...*» Par ailleurs, ajoute-t-elle, «*notre langue aussi a connu des difficultés durant l'occupation danoise et a failli disparaître. C'est important, une langue, pour un peuple, c'est un vecteur de culture et d'identité, il faut la maintenir*».

En 2014, Guðrún Anna Matthíasdóttir, installée en Balagne, publiait en Islande l'histoire d'Agnarögn. En 2016, elle rencontrait des représentants de la Communauté de communes E Cinque Pieve di Balagna. Naissait alors l'idée de publier cette histoire en y ajoutant sa traduction en corse. Ainsi prenait forme le projet d'un ouvrage jeunesse trilingue, destiné à être distribué à tous les enfants des

écoles primaires du nouveau territoire de la Communauté de communes, né de la fusion d'E Cinque Pieve avec le bassin de vie de L'Île-Rousse. Publié aux éditions Alain Piazzola, ce conte a été présenté dès le 17 avril aux élèves de l'école bilingue de Belgudè. À partir de la rentrée prochaine, il sera le support d'activités autour de l'Islande. Cette présentation a permis aux enfants d'en apprendre davantage sur cette autre île, et d'apprécier ses similitudes et différences avec la Corse, par le biais de photos prises par l'auteure : des paysages islandais et corses superposés qui ont parfois dérouté ce jeune public au moment de deviner de quelle île était issu tel ou tel cliché. «*J'espère que les enfants, à travers ce livre, s'ouvriront sur cette île, à la fois lointaine géographiquement et proche dans sa manière de vivre*» note pour sa part Santu Massiani.

Outil pédagogique, Micrunella est aussi l'occasion d'établir un pont entre l'Islande et la Corse : une association Corse-Islande, présidée par Guðrún Anna Matthíasdóttir, a récemment vu le jour. «*Dépasser les frontières pour s'enrichir mutuellement des expériences de chacun, et en particulier d'une île telle que l'Islande, constitue un atout majeur pour le développement de notre territoire* » estime Lionel Mortini, président de la communauté de communes dont les représentants entendent bien intensifier les échanges entre les deux îles, autour de préoccupations communes telles que le bien-être collectif, l'avenir des enfants, le respect des anciens, mais aussi la lutte contre les addictions, domaine dans lequel l'Islande mène une action sociale d'envergure. ■

Pierre PASQUALINI





LES RENDEZ-VOUS DE JACQUES FUSINA...

LIVRES, MUSIQUE, ARTS & SPECTACLES, CINÉMA

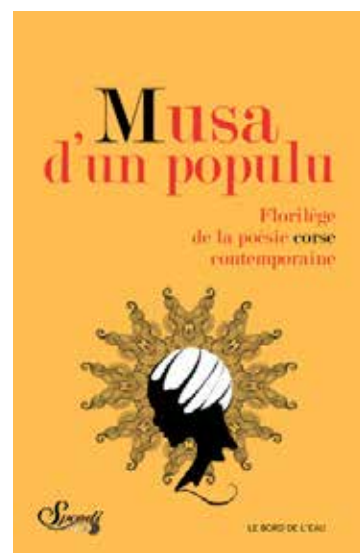
Florilège poétique

Les réunions autour de la poésie, avouons-le, ne sont pas toujours très réussies : discourir sur le genre poétique en général, échanger sur les préférences des uns et des autres, ou même réciter quelques vers retenus depuis les années scolaires de la nostalgique récitation...peut présenter un certain intérêt mais n'attire ordinairement que de maigres publics conquis d'avance et les récitals particuliers qui ponctuent ce type d'assemblées se révèlent parfois à vrai dire assez indigestes. Osons donc commencer par ces confidences personnelles un peu délicates, ne serait-ce que pour mettre en valeur ce qui peut au contraire les contredire magnifiquement, et c'est heureux !

Car il est en effet quelques exceptions qui pour être rares n'en sont pas moins de remarquables réussites. J'ai répondu par exemple, dernièrement, à l'occasion du traditionnel Printemps des Poètes à la bibliothèque patrimoniale de Bastia, à l'une de ces invitations : elle mérite d'être signalée, non seulement parce qu'elle a attiré un public assez nombreux, composé de personnes de générations fort différentes, mais qui s'est montré si attentif, concerné et réactif qu'il constitue la meilleure des dénégations à mes considérations plutôt désabusées du début. Sans doute la manière d'accueillir les participants, une explication simple et claire de ce que les organisateurs proposent et attendent, la mise à portée de ce qui peut être librement exprimé par chacun, créent d'emblée une atmosphère bienveillante et sympathique susceptible de mettre à l'aise les plus timides des participants. Ce sont donc déjà ces ingrédients-là associés à la qualité des présents qui favorisèrent les échanges et les lectures : toujours est-il que pendant près de deux heures aucun de nous ne sentit passer le temps.

L'ouvrage qui était présenté au cours de cette soirée était une importante anthologie intitulée *Musa d'un populu*, florilège de la poésie corse contemporaine, éditée par la maison Le Bord de l'Eau dans sa collection - « Spondi ». Recueil coordonné, organisé et préfacé par Norbert Paganelli (celui-là même qui le présenta à la réunion évoquée), il rassemble près de 600 pages de textes bilingues émanant de 52 poètes contemporains de Corse, hommes et femmes, à égalité parfaite, ayant publié au moins un livre. Il s'agit aussi bien de personnalités connues depuis le mouvement de réappropriation linguistique et culturelle du - « riacquistu » que d'auteurs beaucoup moins en vue, ce qui est une manière utile de les découvrir.

Avec la préface, on a représenté par un tableau au début de l'ouvrage une sorte de découpage ou de classement qui répartit ces auteurs, selon la forme ou la thématique adoptée par chacun, en des catégories de - « traditionnalistes modernes ou classiques » ou en - « novateurs intégraux ou mesurés » : ce type de classification est bien entendu toujours un peu hardi et susceptible d'être contesté par les lecteurs y compris par les auteurs eux-mêmes, mais nous laisserons aux critiques la liberté de leur jugement. Ce qui compte en définitive c'est bien de lire de la poésie contemporaine, qui n'est pas offerte si couramment, qui plus est en version bilingue, et de se faire soi-même sa propre opinion. ■



Musa d'un populu,
Florilège de la poésie
corse contemporaine
Le Bord de l'Eau, 2017

RENÉ VIALE

Dans le cadre d'un projet d'ouvrage à paraître dans un futur proche, notre collaborateur Battì Manfrulli a rencontré une trentaine de personnalités corses du monde culturel, social ou économique, qui ont accepté de parler de leurs racines, leur parcours, leur attachement à la Corse, d'évoquer des moments-clés de leur vie... et de se laisser «tirer le portrait» !

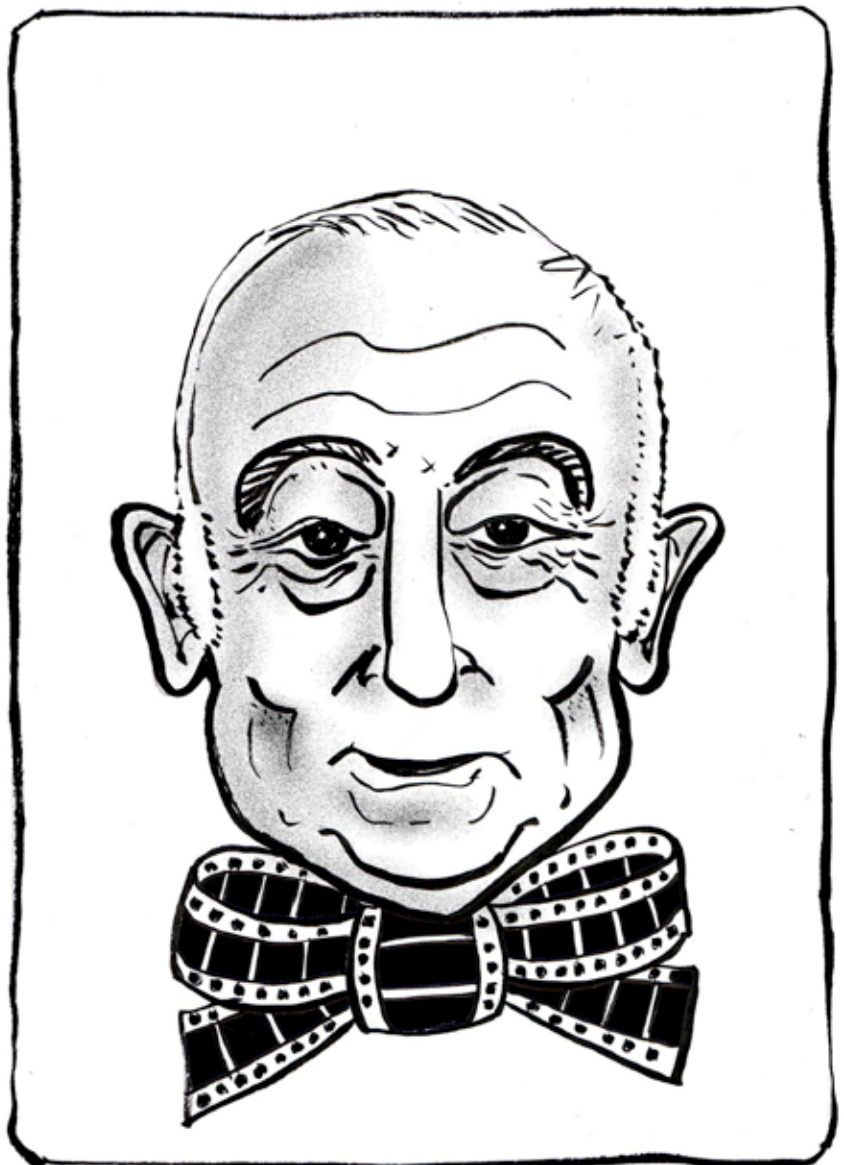
En avant-première, nous publierons régulièrement des morceaux choisis de ces rencontres : quelques illustrations et leur contexte.

René Viale vient de nous quitter, ardent défenseur du cinéma d'art et essai à Bastia, il faisait partie de ces grandes figures du monde culturel.

À Battì, il racontait que...

...enfant, il avait bricolé un cinéma avec une boîte en carton trouée, le film étant une bande dessinée découpée et collée en rouleaux et défilant devant les yeux émerveillés de ses copains bastiais

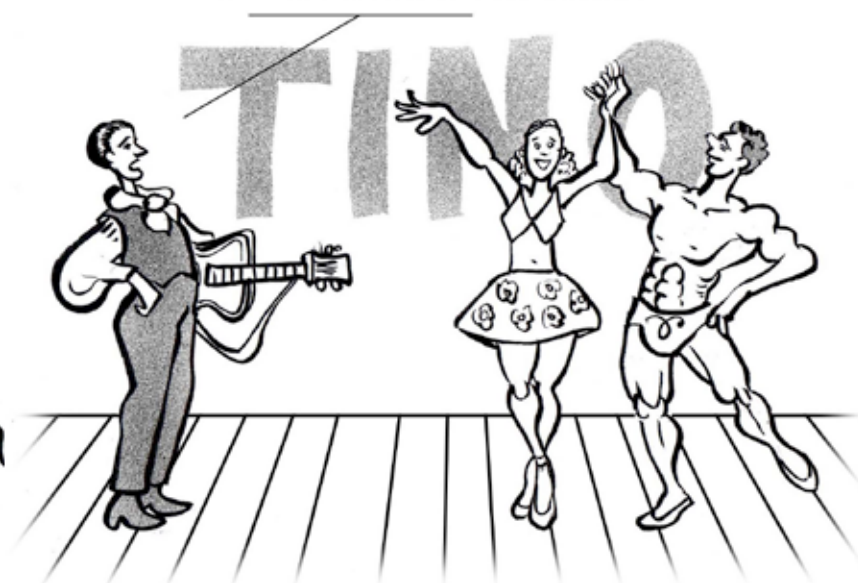
...jeune homme il pratiquait le culturisme artistique avec sa femme et avait assuré la première partie du spectacle de Tino Rossi, l'Ajaccien, 'se produisant à Bastia. ■



QUAND VOUS AUREZ TERMINÉ VOTRE CINÉMA À LA BASTIAISE, ON POURRA CHANTER L'AJACCIENNE !



* Pour un premier Essai c'est du grand Art !!!



3^E ÉDITION DE LA RÉSIDENCE D'ACCÉLÉRATION START-UPS

BOOSTER VOTRE ENTREPRISE



Photos Mamon Perelli

Du 3 au 7 juin prochains, la Corsican Tech et la Capa proposent à des jeunes entrepreneurs insulaires de donner un coup d'accélérateur à leur développement en participant à cette nouvelle édition d'un événement qui a déjà fait ses preuves.

Une parenthèse de quatre jours et quatre nuits pour permettre à de jeunes start-ups insulaires de prendre du recul et de repartir sur de bonnes bases. Forte du succès des deux premières éditions, c'est la formule désormais classique que propose la résidence d'accélération start-ups organisée par l'association Corsican Tech et la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien (Capa). Cette année, c'est dans une villa de la commune d'Appietto que les entrepreneurs seront accueillis du 3 au 7 juin prochains. Quatre jours et quatre nuits durant lesquels des experts s'attèleront à booster le développement de jeunes entreprises porteuses d'innovation afin de les aider à avancer plus rapidement sur les étapes décisives de leurs projets. «*On va permettre à des start-ups de faire une pause, afin de voir comment elles pourraient régler certains problèmes ou certains points de friction. Durant cette résidence, on va les aider à se poser les bonnes questions et à repartir avec de bons outils*», souligne Jean Leccia, responsable de la Corsican Tech, précisant que comme chaque année, ce sont les experts d'Ekito, un accélérateur d'entreprise de Toulouse, qui viendront accompagner les starts-ups.

Une formule qui semble marcher au regard du bilan que l'on peut tirer sur les deux premières cuvées de la résidence d'accélération: sur les neuf start-ups déjà accompagnées, huit sont encore en activité, deux ont levé des fonds à hauteur de 500 000 € et 800 000 €, et une quinzaine de postes ont été créés par l'ensemble de ces entreprises. Pour la plus grande satisfaction de Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, vice-présidente de la Capa, en charge du développement économique et du numérique. «*La Capa a pour mission le développement économique et le numérique, des missions auxquelles nous avons décidé de donner une priorité pour aider le monde économique, le secteur privé, les start-ups et toutes ces entreprises très innovantes et il y en a beaucoup sur notre territoire*», pose-t-elle.

Pour sélectionner les cinq start-ups qui participeront à cette nouvelle édition, un appel à candidatures a été lancé le 19 avril dernier. Pour faire acte de candidature, les start-ups intéressées sont invitées à se rendre sur www.residence-acceleration-startup.com avant le 7 mai. «*Toutes les entreprises qui ont un projet innovant, qui sont basées en Corse et disponibles à ces dates et qui auraient pris conscience qu'elles ont besoin de faire une pause dans leur développement peuvent participer*», indique Jean Leccia. ■ **Manon PERELLI**

TRANSPORTS

1870 000 SIÈGES POUR L'ÉTÉ 2018

La compagnie aérienne régionale tenait une conférence de presse le 23 avril afin de présenter son plan de vol estival.

Alors que le soleil a fait son grand retour et marque enfin le début des beaux jours, Air Corsica tenait sa traditionnelle conférence de presse de présentation de son offre estivale le 23 avril dernier. L'occasion pour la compagnie aérienne régionale d'annoncer qu'un Airbus A320 basé à Figari vient rejoindre sa flotte composée désormais de douze avions. «*Le renfort de la flotte est un point important qui va nous permettre d'asseoir le développement de la compagnie*», souligne Jean-Baptiste Martini, directeur marketing et commercial de la compagnie.

Une volonté de développement qui se traduit notamment par les quelques 1870 000 sièges qui seront proposés par la compagnie cet été. «*Nous avons une offre particulièrement en progression avec 53% d'augmentation sur les lignes hors service public*», détaille le directeur marketing et commercial. Parmi ces lignes, l'ouverture de rotations vers Londres Stansted dès le 3 mai depuis Ajaccio, Bastia et Figari, avec jusqu'à 10 rotations par semaine et ce jusqu'au 4 novembre. Surfant sur le succès de l'année passée, les vols sur Charleroi seront quant à eux ouverts jusqu'au 6 janvier 2019 avec jusqu'à 11 vols par semaine depuis Ajaccio, Bastia et Calvi, avant une annualisation de la ligne prévue pour 2019. Des rotations sur lesquelles la compagnie mise beaucoup et sur lesquelles elle entend de facto mener une promotion marketing de plus en plus dynamique. «*Nous avons des tarifs d'appel à 39 € TTC l'aller simple et, pour les promouvoir, une stratégie offensive et particulièrement omniprésente*», explique Jean-Baptiste Martini, précisant que, par exemple, des visuels aux couleurs d'Air Corsica tapissent le métro et s'affichent sur les taxis londoniens, tandis qu'un nouveau site avec une interface totalement anglophone est en ligne depuis quelques mois. ■ **Manon PERELLI**



La sélection de la rédaction

Adrien Taffanel

Attiré depuis toujours par les arts du cirque, Adrien Taffanel a débuté sa formation aux équilibres sur les mains en 2007, à l'école de cirque des Noctambules, avant d'intégrer le Centre régional des arts du cirque de Lomme où il approfondit sa technique, tout en la complétant avec la danse et l'acrobatie. Il est à l'origine d'un projet de cirque itinérant à vélo en milieu rural et a fondé début 2016 la compagnie Jusqu'ici tout va bien. Adrien Taffanel crée des spectacles pour lesquels il s'inspire de la manière dont le corps traduit ou parfois trahit nos émotions et nos états. Après *Burn-out* et *Flux tendu*, il s'est intéressé à la question de l'attente mais aussi à celle de l'immobilisme et de l'immobilité avec *Patient*, création à la frontière entre danse et cirque: un homme seul attend, mais personne n'arrive, rien ne se passe, et peu à peu il se laisse gagner par l'impatience, l'exaspération puis la folie. Un travail que le centre culturel Anima, qui accueille en résidence la compagnie Jusqu'ici tout va bien, propose de découvrir lors d'une «rencontre de création». Pour tout public à partir de 7 ans. Entrée libre et gratuite. ■

Le 27 avril, 18h. Salle Cardiccia, Migliacciaru/Prunelli di Fium'orbu.
 ☎ 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr



La Plaine est dans la rue, Acte 1

Huitième saison pour cette manifestation itinérante dédiée au spectacle de rue et qui se déroule désormais en deux temps. Invité de la première session, Guillaume Vallée, un comédien et magicien qui n'a - presque - rien à cacher. Il est d'ailleurs de ceux qui enseignent et transmettent volontiers: sollicité en 2011 par le Théâtre du Merlan Scène nationale à Marseille pour diriger des ateliers de magie pour débutants, (enfants et adultes), il a in fine formé des «Brigades magiques» pour des interventions dans les rues de Marseille, Arles et Châteauvallon. Ses tournées à l'étranger, et plus particulièrement en Afrique, l'ont habitué à voyager léger et lui ont appris à faire du grand spectacle avec peu d'accessoires, souvent en plein air et au plus près du public, très loin des tentures et du décorum qui entourent généralement les shows des illusionnistes. Mais sans renoncer pour autant à arborer frac, gilet de soie et haute-forme. C'est en intégrant ce qui, au départ, était une contrainte qu'est né son spectacle -, pour les besoins duquel il renoue avec des tours classiques, revisités avec un trait d'humour et une touche de poésie. Magnétisme, télépathie, mentalisme, lévitations, escamotage... il manipule tour à tour pensées ou objets familiers, tout en instaurant, plus qu'une proximité, une complicité son public. Spectacle tout public à partir de 5 ans. Entrée libre et gratuite. ■

Les 4, 5 et 6 mai. Lieux et horaires à déterminer. ☎ 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr

Traviata, vous méritez un avenir meilleur

Théâtre ou opéra? Violetta Valery, Marguerite Gautier ou Marie Duplessis? Le metteur en scène Benjamin Lazar, le musicien et directeur musical Florent Hubert et la comédienne et chanteuse Judith Chemla ont imaginé de revisiter l'un des plus célèbres opéras de Verdi, *La Traviata*. Et ce en s'imprégnant de l'histoire de cette œuvre: la (brève) passion entre la courtisane Marie Duplessis et Alexandre Dumas fils, le roman puis la pièce de théâtre que ce dernier écrira et dont s'inspirera le librettiste de Verdi, Francesco Maria Piave. Au delà, il y a l'évocation de cette société parisienne de la première moitié du XIX^e siècle, à la fois corsetée et débridée (selon les lieux et les circonstances) où la figure de la courtisane suscite le fantasme, entre mépris et convoitise. Mêlant étroitement voix parlées et voix chantées, le spectacle invite à entrer dans «*l'intimité de Violetta, à voir de tout près le feu auquel elle se livre*», dans une atmosphère où dominent les parfums «*d'essences de fleurs rares, d'alcools, de médicaments, de peaux caressées, d'argent prétendument inodore*». ■

Les 3 et 5 mai, 20h30. Théâtre municipal de Bastia. ☎ 04 95 34 98 00 & www.bastia.corsica





Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne, Cortenais

Lundi 30 Avril

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h25 UNSS Cross Country - 11h55 Délires Sur le Net - 12h20 La Terre Vue du Sport - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Settimanale - 13h15 Yande Codou Sene - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 15h20 Noob - 16h05 Zikspotting - 16h40 Noob - 17h35 Johnny Vegas - 18h50 Foire de l'Île-Rousse - 19h30 Nutiziale - 19h40 Tocc'à Voi - 20h10 UNSS Cross Country - 20h45 Yande Codou Sene - 21h35 Zikspotting - 21h50 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Zikspotting - 22h55 Autoroute Express - 23h05 Tocc'à Voi - 0h00 Nutiziale

Jeudi 3 Mai

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h55 Tocc'à Voi - 11h25 Ci Ne Ma - 11h40 Délires Sur le Net - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 La leçon d'Histoire - 14h10 A votre Service - 14h30 French Cowboys - 15h35 La Terre Vue du Sport - 15h40 Délires Sur le Net - 16h05 123 Musette ! - 16h55 Délires Sur le Net - 17h20 Noob - 17h40 Ci Ne Ma - 17h55 Associ - 18h25 Du riffi au RCT - 19h15 Zikspotting - 19h30 Nutiziale - 19h40 Soro l'Enchanteur - 21h10 Johnny Vegas - 22h30 Nutiziale - 22h40 Matmatah - 0h00 Nutiziale

orange™

30

National

SFR

390

National

Mardi 1er Mai

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h40 Associ - 11h10 Johnny Vegas - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Tocc'à Voi - 13h05 Matmatah - 14h30 100% Rock - 16h50 Délires Sur le Net - 17h30 Zikspotting - 17h45 A votre Service - 17h55 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h45 Tocc'à Voi - 19h15 Ci Ne Ma - 19h30 Nutiziale - 19h40 Du riffi au RCT - 20h35 Un magicien chez Bambi - 21h00 Noob - 21h45 Délires sur le Net - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Autoroute Express - 23h40 Délires Sur le Net - 0h00 Nutiziale

Vendredi 4 Mai

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Du riffi au RCT - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Johnny Vegas - 14h00 Zikspotting - 14h30 Un magicien chez Bambi - 15h05 UNSS Cross Country - 15h35 Soro l'Enchanteur - 17h35 Noob - 18h15 Zikspotting - 18h30 French Cowboys - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Ci Ne Ma - 20h25 Concours de piano d'Epinal - 21h15 Ca vibra dans nos têtes - 22h10 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Yande Codou Sene - 23h35 A votre Service - 0h00 Nutiziale

numericable™

95

Bastia

Mercredi 2 Mai

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h05 Ca vibra dans nos têtes - 12h20 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Du riffi au RCT - 13h35 Ci Ne Ma - 13h50 Zikspotting - 14h30 Concours de piano d'Epinal - 15h20 Foire de l'Île-Rousse - 16h50 Noob - 17h10 Clips Musicaux - 17h30 Zikspotting - 17h45 Yande Codou Sene - 18h35 Ca vibra dans nos têtes - 19h30 Nutiziale - 19h40 La leçon d'Histoire - 21h10 French Cowboys - 22h20 A votre Service - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Noob - 0h00 Nutiziale

bouygues TELECOM

30

National



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Programme.telepaese@gmail.com



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica





LE SAVIEZ-VOUS ?

Ventes, cessions d'entreprises
et fonds de commerce.
Actulégales.fr publie chaque
jour les meilleures opportunités.



Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises